



جامعة بجاية
Tasdawit n'Bgayet
Université de Béjaïa

Université Abderrahmane MIRA de Bejaia

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales Et des Sciences de Gestion

Département Des sciences Finance et Comptabilité

Mémoire de fin de cycle

***En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et
Comptabilité***

Option : Finance d'entreprise

Thème :

***Etude la rentabilité de la branche automobile :
Cas de l'agence GIG 0620***

Réalisé par

M^{elle} BELLIL Djaouida

M^{elle} GUERROUDJ Wissam

Encadré par

M^{me} MEKLAT Khoukha

Promotion : 2022/2023

REMERCIEMENTS

*En premier lieu, nous tenons à remercier dieu le tout puissant de nous
Avoir donné la force et la patience pour surmonter toute les difficultés
Rencontrées durant cette année.*

*Nous remercions également notre promotrice Mme **MEKLAT** khoukha
Pour son suivi, ses orientations et conseils.*

*Nous tenons également à remercier les membres de jury pour avoir accepté
D'évaluer ce modeste travail.*

*Nous remercions également la directrice du **gig** AIT R'ZINE
Mme **BELLIL** SANRINA, et son mari **MS AMIROUCHE** pour nous accepter du faire notre
stage chez leur compagnie, sans oublier **MS AMAR**, et **ms SMATI** pour les informations,
l'aidé et les conseils et leur disponibilité durant notre stage.*

*Nos remerciements vont aussi aux enseignants de notre département, ainsi
Qu'à tout le personnel de la bibliothèque, le personnel administratif pour leur
Patience, à toutes les personnes qui ont bien voulu nous accorder un peu de leur
Temps et leurs connaissances.*

*Nous exprimons nos profondes gratitudes à nos parents et nos familles, pour leur soutien
moral et financier et leurs encouragements.*

*Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches et amis qui nous ont
toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.*

Dédicace

Avant tous, je tiens à remercier le bon dieu de m'avoir appris et protégé toute au long de ma vie

Comme chaque début a une fin, voici venu le jour de clôturer ce long cursus rempli d'émotions, de réussites et d'échecs, c'étaient des années de merveilles, des années où je me suis construit un vaste horizon.

Je tiens à dédier le fruit de notre patience et de notre travail Avec un énorme plaisir, un cœur ouvert et une immense joie :

A mon très cher père :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour que je te porte. Tu as toujours été à mes côtés pour me soutenir m'encourager, tu as toujours été mon ange gardien, que le bon dieu te garde pour moi. Je vous remercie d'avoir fait de moi une femme.

A ma très chère mère :

Quoi que je fasse et quoi je dise, je ne saurai jamais te remercier comme il se doit, ton affection me couvre, ta bienveillance ma guide et ta présence à mes côtés a toujours été ma source de force. Que dieu te procure bonne santé et longue vie.

A al 'âme de ma chère maman AZOUZO :

*Je souhaite que tu à mes côtés maintenant mais malheureusement
Que dieu tu réserve une place dans son vaste paradis.*

A mes chers frères :

Mouha , idir et ghilass puisse dieu vous donne santé, bonheur, de prospérité, ainsi que beaucoup de réussite dans votre vie.

A mes chères sœurs :

De ma grande sœur khoukha jusqu'à ma petite sœurs fadwa puisse dieu vous donne santé, bonheur, de prospérité, ainsi que beaucoup de réussite dans votre vie

Je remercie aussi ma nièce hadjera et mes amies :

Ferriél qui j'aurais aimé qu'on se connaisse depuis longtemps et tinhinane

Djaouida

Dédicace

Je dédie ce travail:

A ceux qui se sont donné la peine les plus chères à mon cœur, Mon père et ma mère, qui m'ont apportés soutien et confort tout au long de ma vie

A mes chères frères: Abed Arazak , Habib

A mes chères sœurs: Warda , Rosa , Linda , Zina

A ma très chère grande mère Dahbiya abider pour son courage, son et surtout sa gentillesse

A tous les personnes qui me connaissent et qui m'aiment

wissam

Liste des abréviations

AUTO	Automobile
AGLIC	Algérien Gulf Life Insurance Compagnie
2A	Algérienne des assurances
AXA	Société d'assurance
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDG	Bris de glaces
BDL	Banque de Développement Local
BNA	Banque Nationale Algérienne
CA	Chiffre d'affaire /code d'assurance
CAAR	Compagnie Algérienne d'assurance et de Réassurance
CAAT	Compagnie algérienne des assurances transport
CAGEX	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportation
CASH	Compagnie d'assurance d'hydrocarbures
CCR	Compagnie Centrale de réassurance
CCMSA	Caisse centrale des mutuelles sociales agricoles
CCRMA	Caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles
CIAR	Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance
CMAR	Caisse mutuelle agricole de retraite
CNA	Conseil national des assurances
CNMA	Caisse nationale de mutualiste agricole
CPA	Crédit populaire d'Algérie
CR	Centrale de risque
CSA	Commission de supervision des assurances
DA	Dinar algérien
DASC	Domages avec ou sans collision (tous risques limité)
DASS	Direction des assurances
DC	Domages-collision
DGT	Direction générale du trésor
DR	Défense et recours

ECP	Emerging Capital Partners
FAP	Franc d'Avaries Particulières
FCN	Fond d'indemnisation des victimes des calamités naturelles
GAM	Générale Assurance Méditerranéenne
GIG	Golf Insurance Group
GNO	garantie non obligatoire
GO	garantie obligatoire
MAATEC	Mutuelle Algérienne des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PVE	Procès- verbale expertise
RC	Responsabilité civile
SAA	Sociétés algériennes d'assurances
SAPS	Société d'assurance de prévoyance et de santé
SGCI	Société de Garantie du Crédit Immobilier
SPA	Société par action
TALA	TAAMINE life Algérie
UAR	Union Algérienne des Sociétés d'Assurances et de Réassurances

Liste des schémas

Schéma N° 01	les assurances de personne	Page 19
Schéma N° 02	Les assurances de dommages	Page 21

Liste des tableaux

Tableau N° 01	La production de marché d'assurance par société	Page 40
Tableau N° 02	Le chiffre d'affaire des assurances de personne et de dommage	Page 41
Tableau N°03	La branche automobile par apport aux autres branches	Page 50
Tableau N° 04	Evolution de chiffre d'affaire de la branche automobile GIG	Page 62
Tableau N° 05	La production des garanties de la branche automobile	Page 64
Tableau N° 06	Le chiffre d'affaire réalisé par apports a l'indemnisation de sinistre de la compagnie GIG	Page 65
Tableau N° 07	la production de la branche automobile par apport aux autres branches de la compagnie GIG	Page 67
Tableau N° 08	La part de la branche automobile dans la production globale de la compagnie GIG	Page 68

La liste des figures

Figure N° 01	Les différentes compagnies d'assurances	Page 39
Figure N°02	la part des compagnies d'assurance de personne et de dommage	Page 42
Figure N°03	Evolution de chiffre d'affaire de la branche automobile	Page 49
Figure N°04	La structure de la branche automobile par apport aux autres branches	Page 51
Figure N°05	La composition de portefeuille de la branche automobile dans les assurances de dommages	Page 52
Figure N°06	L'organigramme de la compagnie d'assurance GIG code 0620	Page 57
Figure N°07	La gestion de sinistre	Page 58
Figure N°08	L'évolution de chiffre d'affaire de la compagnie GIG	Page 63
Figure N°09	La production des garanties de la branche automobile	Page 65
Figure N°10	Le chiffre d'affaire et le sinistre de la compagnie d'assurance GIG	Page 66
Figure N°11	La part de la branche automobile de la production globale de la compagnie d'assurances GIG	Page 69

SOMMAIRE

Liste d'abréviations	I
Listes des tableaux.....	II
Liste des figures.....	III
1 Introduction générale	1

PARTIE THEORIQUE

Chapitre 1 : Cadre conceptuel des assurances

1 Introduction :	4
Section01 : généralités sur les assurances	4
2 Les différentes définitions de l'assurance.....	4
2.1 Définition générale :	4
2.2 Définition technique :	5
2.3 Définition juridique :	5
2.4 Définition économique :	5
3 Le rôle de l'assurance	6
3.1 Le rôle économique de l'assurance :	6
3.1.1 L'assurance : un moyen de crédit.....	6
3.1.2 L'assurance : un dispositif d'épargne.....	6
3.1.3 L'assurance : mode d'investissement.....	7
3.2 Le rôle social :	7
3.3 Le rôle financier de l'assurance :	8
4 La prime d'assurance :	8
4.1 La définition de la prime ou la cotisation :	8
4.1.1 La prime pure :	8
4.1.2 La prime nette :	8
4.1.3 La prime totale :	9
5 Le contrat d'assurance :	9
5.1 Définition de contrat d'assurance :	9
5.2 Les caractères généraux de contrat d'assurance :	9
5.2.1 Caractère consensuel :	9
5.2.2 Caractère aléatoire :	10
5.2.3 Caractère synallagmatique :	10
5.2.4 Caractère de bonne foi :	10
6 Les étapes de formation d'un contrat d'assurance :	10

6.1	L'information de l'assurable avant la conclusion du contrat :	10
6.2	La proposition :	11
6.3	La note de couverture :	11
6.4	La police :	11
6.5	La durée du contrat :	11
Section 02 : les composantes et les acteurs d'une opération d'assurance.....		12
1	Introduction :	12
2	Les composantes d'une opération d'assurance	12
2.1	Le risque :	12
2.2	La prime ou cotisation :	13
2.3	La prestation de l'assureur :	13
2.4	Le sinistre :	14
2.5	La compensation ou sursolventabilité :	14
3	Les acteurs d'une opération d'assurance	14
3.1	L'assuré :	15
3.2	Le souscripteur :	15
3.3	L'assureur :	15
3.4	Le bénéficiaire :	16
3.5	Le tiers :	16
4	Typologie d'assurance :	16
4.1	Les assurances de personnes :	16
4.2	Les assurances de dommages :	19
5	Les différentes branches d'assurances :	22
5.1	La responsabilité civile :	22
5.2	L'assurance incendie :	22
5.3	L'assurance transport:	23
5.4	L'assurance multirisque habitation:	23
5.5	L'assurance automobile:	24
6	Conclusion.....	24

Chapitre 2 : Les assurances automobiles en Algérie

1	Introduction	26
	Section01 : Etats des lieux des assurances économiques en Algérie	26
2	Les intervenants du marché des assurances :.....	26
2.1	Les institutions autonomes :.....	26
2.1.1	Le conseil national des assurances(CNA) :	27
2.1.2	La commission de supervision des assurances (CSA).....	28
2.1.3	La centrale de risque(CR) :.....	28
2.2	Le ministère des Finances	28
2.3	Les Courtiers d'assurance :	29
2.4	Union Algérienne des Sociétés d'Assurances et de Réassurances (UAR)	29
2.5	Agent généraux :	30
2.6	Les banques	30
2.7	Les assurances :	30
2.7.1	Les assurances dommages	30
2.7.2	Les sociétés d'assurances de personne :	35
3	La Classification des compagnies d'assurances selon chiffres d'affaires en 2019 et 2020 :	40
2	Section 02 : le marché de l'assurance automobile en Algérie	43
2.1	L'assurance automobile :.....	43
2.2	Définition et les types de contrat d'assurance automobile :	43
2.2.1	Définition du contrat d'assurance automobile.....	43
2.2.2	Les types de contrat d'assurances automobiles :	44
2.3	Les garanties d'assurances automobiles :.....	45
2.3.1	Garantie obligatoire : Responsabilité Civile (RC) :.....	45
	<input type="checkbox"/> La responsabilité civile en circulation :	45
	<input type="checkbox"/> la responsabilité civile hors circulation :	46
2.3.2	Garantie non obligatoire (facultatives) :.....	46
2.3.2.1	Les garantie tous risque ou Dommage Avec ou Sans Collision « DASC »:	46
2.3.2.2	les dommages collision :	47
2.3.2.3	La garantie vol incendie V.I.V :	47
2.3.2.4	La garantie défense et recours :	47
2.3.2.5	La garantie catastrophe naturelle :.....	48
2.3.2.6	garanties assistance automobile :.....	48
2.3.2.7	Garantie personne transporté :	48

2.3.2.8	Bris de glace (BDG) :	48
2.3.3	Les garanties contractuelles :	48
2.4	Le chiffre d'affaire de la branche automobile :	49

Partie pratique

Chapitre 3 : Analyse de la rentabilité de la branche automobile chez GIG 0620

1	Introduction	54
	Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil « 2a0620 Ait R'zine »	54
2	Les activités de l'agence "0620"	54
2.1	Les assurances de dommages	54
3	L'organisation de l'agence "0620"	55
3.1	Le directeur de l'agence	55
3.2	Les différents services	55
3.2.1	Le service production	55
3.2.2	Le service indemnisation	56
3.2.3	Le service comptabilité	56
2	Section 02 : la déclaration et le règlement d'un sinistre	58
2.1	La déclaration d'un sinistre	58
2.2	Le règlement d'un sinistre :	60
3	Section : 03 Essai d'évolution de la rentabilité de chiffre d'affaire de la branche automobile	62
3.1	L'évolution le chiffre d'affaire de la branche automobile	62
3.2	La production de la branche automobile par garantie en 2021 :	63
3.3	Le chiffre d'affaire de la compagnie par apport au sinistre	65
3.4	Etat récapitulatif da la production des branches d'assurance GIG(2a0620 Ait R'zine)	66
3.5	La part de la branche automobile	67

Conclusion générale

Bibliographie

Introduction générale

1 Introduction générale

Dès l'antiquité, les peuples qui pratiquaient le commerce ont cherché toujours les moyens de se procurer une sécurité indispensable à leurs entreprises pour se protéger contre les périls qui peuvent à tout moment survenir et menacer leur existence et comme le besoin de sécurité est universel chez l'être humaine, de tout temps, l'homme a cherché les moyens qui lui permettent de se prémunir contre les aléas de la vie, de lutter contre les préjudices et dommages auxquels il est exposé soit à sa vie, soit à ses biens. Cette situation incite les particuliers à rechercher une aide en cas de sinistre, indemnisation ou un remplacement pour une perte, qui sera prise en charge par la collectivité dans un cadre organisé appelé « compagnie d'assurance ».

L'assurance est une technique fondée sur l'esprit de solidarité, est une industrie très vaste car elle rassemble non seulement de nombreux acteurs, mais également de nombreux types de produits et services, créant la possibilité de sécurité et l'assuré n'ayant pas à se soucier du risque. Par conséquent, elle apporte un confort moral en libérant l'esprit d'inquiétude. Cette libération agit directement sur la production qui est la base de la richesse.

En Algérie, juste après l'indépendance en 1962, l'activité d'assurance automobile était le secteur des assurances a évolué dans un contexte de changement permanent depuis la libéralisation de l'économie à nos jours. La loi 95-07 du 1995 modifiée et complétée par la loi 06-04 a apporté des aménagements sur tout le secteur assurantiel algérien. En effet, il est caractérisé par l'apparition des nouvelles branches qui ont permis l'amélioration du système de couverture.

L'Algérie, à l'instar d'autres pays, a connu un développement croissant dans le domaine de l'industrie des assurances, surtout après son entrée dans l'économie de marché, où elle a connu une expansion de l'activité de l'assurance et un développement des compétences professionnelles.

En effet, L'automobile est le moyen de transport le plus répandu mais aussi le plus dangereux. Les dégâts d'un accident peuvent s'avérer dramatiques sur tous les plans, d'où la nécessité d'être bien assuré.

Introduction générale

La branche automobile est certainement le produit le plus familier du grand public, elle occupe aujourd'hui la première place par rapport aux autres produits avec 52% de part du marché¹. Elle concerne tous les propriétaires d'un véhicule terrestre à moteur.

L'objectif de ce mémoire est d'analyser la rentabilité de la branche automobile au niveau de l'agence Ait R'zine, dans la wilaya de Bejaia, en essayant de répondre à la question principale suivante :

Quelle évaluation pouvons-nous faire de la rentabilité de la branche automobile entre 2018 et 2022 au sein de l'agence Golf Insurance Group de Bejaia (Ait Rzine)?

Afin d'apporter des réponses à notre question principale, nous essayerons d'abord de répondre aux sous-questions suivantes :

- Quelle est l'importance de l'assurance automobile pour les compagnies d'assurances et dans le marché algérien des assurances ?
- Quelle est l'évolution du chiffre d'affaires de chaque garantie de la branche automobile au sein de l'agence Golf Insurance Group de Bejaia (Ait Rzine) entre 2018 et 2022?
- Quelle est la place de l'assurance automobile par rapport aux autres branches d'assurance au sein de l'agence Golf Insurance Group de Bejaia (Ait Rzine) entre 2018 et 2022?

Pour ce faire, nous avons posé les hypothèses suivantes :

- ✚ L'assurance automobile au sein de l'agence Golf Insurance Group de Bejaia (Ait Rzine) entre 2018 et 2022 constitue le produit financier le plus vendu, ce qui influence sur sa rentabilité;
- ✚ Le renforcement des textes réglementaires répressifs de la sécurité routière depuis 2018 a permis de réduire considérablement le nombre et la gravité des accidents de la route, ce qui a rendu la branche automobile rentable et profitable aux compagnies d'assurance ces dernières années.

¹ www.cna.dz.

Introduction générale

Afin de mener à bien cette étude et répondre à la problématique et aux questions évoquées précédemment, nous avons adopté une démarche qui est à la fois théorique et pratique. Pour l'aspect théorique, nous avons réalisé une recherche documentaire et bibliographique relative au thème. Nous visons à exploiter surtout les ouvrages et les documents, articles, revue et les sites web, qui nous permettront de présenter et de faire une analyse à notre étude qui permettra à son tour de mieux appréhender la théorie de l'assurance et plus précisément l'assurance automobile en Algérie.

Pour l'aspect empirique, une approche approfondie sur le terrain par un stage pratique d'un mois au sein de la société algérienne des assurances GIG en 2023 qui s'est soldé par une collecte de données sur l'assurance automobile.

Et pour bien mener notre travail de recherche, nous l'avons structuré en trois chapitres :

- Le premier chapitre consiste à présenter le cadre conceptuel sur les assurances, en développons les notions générales sur l'assurance, les acteurs et les composantes d'une opération d'assurance.
- Le deuxième chapitre portera sur l'assurance automobile en Algérie en donnant un aperçu sur les assurances économiques en Algérie et sur le marché de l'assurance automobile en Algérie
- Le troisième chapitre illustrera l'analyse de la rentabilité de la branche d'assurance automobile de la compagnie d'assurances Ait R'zine willaya de Bejaia ; et présentera en marge le processus de dédommagement d'un sinistre.
- Et enfin nous terminons par une conclusion générale.

Partie théorique

Chapitre 1 : Cadre conceptuel des assurances

1 Introduction :

L'assurance est une technique fondée sur l'esprit de solidarité. En effet, l'assurance est l'opération par laquelle une entreprise d'assurance organise en mutualité un ensemble d'individus et/ou d'entreprises exposés aux mêmes risques et répartit ces risques en les compensant selon la loi statistique des grands nombres, à l'aide d'un fond alimenté par des primes ou des cotisations collectées aux préalables.

Le secteur d'assurance est un secteur robuste qui joue un rôle majeur dans le développement économique et financière.

Ce premier chapitre sera composé des deux sections, la première développera les généralités sur les assurances. Quant à la seconde, elle présentera les branches et les éléments d'une opération d'assurance.

Section01 : généralités sur les assurances

Dans cette section nous allons avoir les différentes définitions, le rôle, le contrat et la prime d'assurance.

2 Les différentes définitions de l'assurance

Si la variété des opérations d'assurance et des risques couverts ne permet pas de donner une définition unique et exhaustive de l'assurance, il est cependant possible d'envisager et d'analyser ces opérations sous différents angles. Nous allons tout d'abord définir l'assurance de façon générale, technique, juridique, puis économique.

2.1 Définition générale :

D'une manière générale, l'assurance peut être définie comme : une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences. 2

Aussi on peut dire c'est une somme importante d'argent que l'on paie chaque année avec l'espoir qu'un jour on ait un gros sinistre qui nous fasse tout récupérer d'un seul coup.

2CONSTANT, E, et LATRASSE, M, « Les grands principes de l'assurance » 5ème édition, L'ARGUS, COUILBAULT François, 2002, Page 43.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

2.2 Définition technique :

L'assurance est une opération par laquelle un assureur organise, en mutualité, une multitude d'assurés exposés à la réalisation des risques déterminés et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées.

2.3 Définition juridique :

L'assurance est une convention ou un contrat de caractère synallagmatique et aléatoire selon les temps, duquel une partie appelée assureur s'engage, en échange du paiement d'une prime ou cotisation, unique ou annuelle, à fournir à une autre partie appelée assuré, une prestation en cas de survenance d'un événement déterminé tel que décrit par le contrat.

sur le plan juridique l'assurance est définie selon l'article 02 de l'ordonnance 95/07(modifié par l'art.2 L 06-04),et l'art du code civil algérien comme suit : « un contrat par lequel l'assureur s'oblige moyennant des primes ou autres versements pécuniaires (cotisations), à fournir à l'assuré, ou au tiers bénéficiaires au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat ».3

2.4 Définition économique :

L'assurance est : « L'organisation rationnelle d'une mutualité de personnes soumises à l'éventualité de la réalisation d'un même risque qui, par leur contribution financière, permettent l'indemnisation des dommages subis par ceux d'entre eux qui sont effectivement frappés par ce risque.»4

Selon le professeur M .Joseph HEMARD : « L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération pour lui ou pour un tiers en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur, qui prenant en charge un ensemble de risques, les compensent conformément aux lois de la statistique. »5

3Art.2 de l'ordonnance N° 95-07 du janvier 1995 relative aux assurances, page.170.

4 YEATMAN, Jérôme, « Manuel internationale de l'assurance »,2ème édition, ÉCONOMICA, 2005, Page 1.

5 CONSTANT, E et LATRASSE, M, « Les grands principes de l'assurance »,10ème édition, L'ARGUS, COUILBAULT François, 2011, Page 57.

3 Le rôle de l'assurance

3.1 Le rôle économique de l'assurance :

L'assurance occupe une place très importante dans l'économie nationale, elle apparait a plusieurs niveaux, par6 :

3.1.1 L'assurance : un moyen de crédit

C'est un aspect moderne de l'assurance qui vient aujourd'hui relayer les formes classiques du crédit, elle permet à l'assuré d'obtenir du crédit en renforçant les garanties qu'il offre à ses créanciers.

- l'assurance contre l'incendie d'un immeuble hypothéqué : elle garantit la valeur d'un prêt hypothécaire.
- L'assurance a pour objet de garantir les industriels et les commerçants contre les pertes occasionnées par l'insolvabilité de leurs clients.
- C'est l'assurance-crédit qui garantit au créancier le paiement en cas d'insolvabilité du débiteur.

3.1.2 L'assurance : un dispositif d'épargne

L'accumulation des primes assurées permet la constitution de capitaux important surtout dans l'assurance vie, car les prestations de l'assureur s'exécutent sur une échéance lointaine.

L'assurance apparait de ce fait comme un dispositif d'épargne. La fonction d'épargne de l'assurance l'importe sur celle de couverture du risque. Le législateur tend à encourager cette forme d'épargne. En effet, l'assureur facilitera le financement des investissements donnant une partie de l'épargne nationale.

6 BOUTARENE, N et MERABTENE, S, « Le secteur des assurances en Algérie : Analyse et perspectives à travers une étude de L'évolution du chiffre d'affaire de la branche assurance automobile au sein la SAA-Agence2011- BOUIRA », Mémoire Présenté devant l'université Mouloud Mammeri, TIZIOUZOU, 2019, p17.

3.1.3 L'assurance : mode d'investissement

Les sommes considérables que les compagnies d'assurance prélèvent sous forme de primes doivent être placées pour la sécurité des assurés et des victimes puisqu'elles garantissent l'exécution des obligations.

Ces masses de capitaux présentant un intérêt pour l'économie en apportant à l'Etat et aux collectivités locales des ressources considérables et vont couvrir une part importante des emprunts publics.

3.2 Le rôle social :

Sur le plan social, l'assurance joue un rôle de facteur de sécurité, car elle garantit la réparation et favorise la création :⁷

- L'assurance permet d'indemniser les préjudices résultant de la réalisation des risques. Grace à elle l'immeuble incendie sera reconstruit, le véhicule endommagé sera réparé, etc.
- L'assurance joue généralement ce rôle dans l'intérêt de l'assuré lui-même, car cela lui permet de conserver l'équilibre de son patrimoine et même de sauvegarder des intérêts extra patrimoniaux comme sa santé et sa capacité de travail. L'assurance aide le malade financièrement et prend en charge le remboursement des médicaments après un accident de travail.
- En apportant la sécurité aux hommes, l'assurance favorise l'éclosion d'un grand nombre d'activités. Nombreuses sont les activités qui ne seraient pas entreprises sans un tel soutien, qu'il s'agisse de la pratique du sport dangereux, de métiers dangereux, de nouveaux modes de transport, de l'exploitation de nouvelles formes d'énergie, etc.
- L'assurance joue aussi un rôle déterminant dans la survie des entreprises et leur apporte de la stabilité. L'assurance est devenue une nécessité pour l'homme d'action et l'homme d'affaires ; elle doit s'adapter à ses besoins, s'étendre sans cesse à des risques nouveaux. L'assurance encourage de ce fait l'innovation, c'est un facteur de progrès social et de développement économique.

⁷ ALBERT, M, « Le rôle économique et social de l'assurance », ECONOMICA, paris, 1998. p66

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

- L'assurance est un moyen de gérer les risques. Lorsqu'on souscrit une assurance on transfère le coût d'une perte potentielle à la société d'assurance en échange d'une certaine somme d'argent (prime). L'assurance a pour but la protection des patrimoines et des personnes, mais elle joue également un rôle important dans l'économie.

3.3 Le rôle financier de l'assurance :

Le secteur des assurances est l'un des secteurs les plus important dans l'économie d'un pays, il contribue non seulement à la protection du patrimoine mais aussi de par son principe d'inversion du cycle de production, l'activité d'assurance permet de générer des masse financières importantes que la compagnie d'assurance injectent dans la sphère économique.⁸ Ainsi, l'assurance joue un rôle d'intermédiaire financier et contribue à l'investissement national.

4 La prime d'assurance :

4.1 La définition de la prime ou la cotisation :

C'est la somme d'argent versée par l'assuré au profit de L'assureur en contrepartie d'une garantie offerte (indemnité) pour la couverture d'assurance en cas de sinistre.⁹

On distingue trois types de cotisation à savoir :

4.1.1 La prime pure :

La prime pure est la somme strictement nécessaire à la Compensation des risques au sein de la mutualité. Elle est calculée de manier Suivante :

Prime pure = fréquence × cout moyen du sinistre

4.1.2 La prime nette :

C'est la prime figurant sur les tarifs des sociétés. Elle est Parfois appelée cotisation commerciale. Elle est calculée comme suit :

Prime nette = cotisation pure + chargements

⁸ BOUYER S, HAMY J., « Etude de la rentabilité du produit multirisques habitations selon le modèle de relation client », Mémoire Présenté devant le centre d'Etude Actuarielles, Paris, 2013, P.15.20.

⁹ VALLOIES, F, PALSKY P, PARIS, B, TOSETTI, A, « Gestion Actif Passif en assurance vie, réglementation, Outils, méthodes » édition ECONOMICA, paris, 2003, p 18.

4.1.3 La prime totale :

C'est la somme effectivement payée par le souscripteur. Elle est calculée comme suit :

$$\text{Prime totale} = \text{prime nette} + \text{frais d'accessoires} + \text{taxes}$$

5 Le contrat d'assurance :

Le contrat est un accord légal et contraignant entre deux parties ou plus, qui établit les droits et les obligations de chacune d'entre elles.

5.1 Définition de contrat d'assurance :

Un contrat est un accord entre deux ou plusieurs personnes qui s'engagent respectivement à faire ou à ne pas faire quelque chose. Dans de vente, le vendeur s'engage à livrer l'objet, l'acheteur à en payer le prix convenu.

Le contrat d'assurance est accord passé entre un assureur et un assuré pour une garantie d'un risque : l'assureur accepte de couvrir le risque, le souscripteur s'engage à payer la prime ou cotisation convenu.¹⁰

5.2 Les caractères généraux de contrat d'assurance :

5.2.1 Caractère consensuel :

Le contrat d'assurance est a caractère consensuel car il réputé conclu dès le moment ou intervient l'accord des partie.

Cela signifie que l'existence du contrat d'assurance n'est liée a l'accomplissement de formalités.

A titre d'illustration, observons que l'assureur peut être tenu de régler un sinistre a la suite d'une accord verbale avec l'assuré (sous réserve des problèmes de preuve que cela peut poser).

¹⁰ CONSTANT E, LATRASSE Michel, « Les grands principes de l'assurance » 5ème édition, L'ARGUS, COUILBAULT, François 2002. Page 81.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

5.2.2 Caractère aléatoire :

Nous avons vu que ce caractère est inhérent à la nature même de l'assurance, et à la définition du risque. Ce caractère s'applique à l'objet même de contrat d'assurance le risque garanti ; seul un risque aléatoire pour l'objet d'une assurance.

5.2.3 Caractère synallagmatique :

Le contrat d'assurance est synallagmatique car il comporte des engagements réciproques des deux parties. L'engagement de l'assureur est lié à celui du souscripteur, et inversement.

5.2.4 Caractère de bonne foi :

La bonne foi est fondamentale en assurance. Cela signifie que l'assureur s'en remet entièrement à la loyauté de l'assuré : il se réfère à ses déclarations sans être obligé, d'une manière générale, de vérifier tous les éléments déclarés.

Concrètement, la bonne foi du souscripteur est toujours présumée. Il appartient à l'assureur de prouver le contraire (ce qui est très difficile). Dans le doute, l'assuré sera réputé de bonne foi.¹¹

6 Les étapes de formation d'un contrat d'assurance :

Pour qu'il soit établi, un contrat d'assurance passe par quatre étapes importantes qui sont les suivantes :¹²

6.1 L'information de l'assurable avant la conclusion du contrat :

C'est une fiche fournie par l'assureur à l'assuré, indiquant le prix et les garanties. En d'autres termes, c'est l'ensemble des informations que donne l'assureur à l'assuré concernant le produit d'assurance. Ce document permet au consommateur de produit, de mieux cerner les coûts des garanties de bases et des extensions afin de faire jouer la concurrence.

¹¹ Ibid. ; p 81.82.

¹² Ibid.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

6.2 La proposition :

Est un imprimé rempli et signé par le futur souscripteur, le proposant, par lequel ce dernier demande à l'assureur de garantir le risque qu'il décrit en répondant au questionnaire.

6.3 La note de couverture :

La note de couverture est un document destiné à certifier que le risque est couvert à partir de la date indiquée.

Elle permet de délivrer une garantie immédiate en attendant, soit la rédaction de la police définitive, soit l'étude complète du risque.

La note de couverture est donc un document constatant une garantie provisoire à effet immédiat et pour une durée limitée.

Une note de couverture ne doit être délivrée qu'en échange du paiement d'une somme au comptant. Sa durée est nécessairement limitée (1 ou 2 mois au plus).

6.4 La police :

Est le document matérialisant le contrat d'assurance. Il indique les conditions générales et particulières.

- **les conditions générales** : il s'agit du document de base qui précise les règles qui régissent le contrat d'assurance et fait partie intégrante du contrat .ces condition sont générales à l'ensemble des assurées qui souscrivent le même type de contrat.
- **Les conditions particulières** : sont spécifiques à chaque assuré. Elles précisent les conditions souscrites, l'identité du souscripteur, de l'assuré et du bénéficiaire, le montant des capitaux assurés, les dates d'échéances.

6.5 La durée du contrat :

La durée du contrat est laissée aux choix des parties contractantes. C'est la période pendant laquelle les parties au contrat d'assurance sont tenues de respecter leurs engagements.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

En conclu que les assurances et le contrat d'assurance offrent une protection financière contre les risque et les événements imprévus. Ils permettent de partagé les risque entre de nombre assurés et contribuent a la stabilité financière. Le contrat d'assurance est de choisir une couverture adaptée aux besoins spécifique chacun pour bénéficier d'une protection adéquate.

Section 02 : les composantes et les acteurs d'une opération d'assurance

1 Introduction :

L'assurance se définit comme l'engagement donné par un assureur a un assuré, de la garantir en cas de survenance d'un risque affectant sa personne, ses richesses, ou ses décisions. Cette opération repose sur l'existence d'un certain nombre d'éléments, conditions de son aboutissement. Ainsi l'opération d'assurance s'appuie sur l'existence d'un risque, le paiement d'une prime et la promesse d'indemnisation du dommage à travers la prestation.

2 Les composantes d'une opération d'assurance

L'opération d'assurance est caractérisée par les éléments suivants :

2.1 Le risque :

Le mot « risque » en assurance recouvre plusieurs notions :

- il désigne l'objet assuré : tel bâtiment est qualifié de « risque » assuré ;
- il est utilisé en matière de tarification : on parle de risque industriel, de risque de particulier, de risque automobile, etc.,
- il correspond à l'événement assuré.

Il doit remplir les conditions suivantes :

*l'événement doit être futur(le risque ne doit être déjà réalisé),

*il doit y avoir incertitude.

On parle d'événement aléatoire, c'est-à-dire qui dépend du hasard.

L'incertitude, ou aléa, réside :

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

- soit dans la survenance de l'événement : on ne sait pas s'il y aura incendie ou vol,
- soit dans la date de survenance de l'événement : on ne sait pas quelle date le décès interviendra.

*l'arrivée de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

Donc en générale le risque est un événement futur, incertain et ne dépendant pas exclusivement de la volonté de l'assuré ; ou un événement certain mais dont la date de survenance est inconnue. ¹³

2.2 La prime ou cotisation :

La prime est la somme que l'assuré doit payer à l'assureur en contrepartie de la garantie que ce dernier lui accorde pour un risque déterminé. Le code des assurances fait obligation à l'assuré de payer la prime aux époques convenues au contrat, c'est-à-dire, en général, dès le début de la période de garantie. Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle ou à forme mutuelle dans laquelle l'assuré est en même temps sociétaire, la prime s'appelle cotisation.¹⁴

2.3 La prestation de l'assureur :

C'est l'engagement pris par l'assureur en de réalisation de risque consiste à verser une prestation. Il s'agit, d'une manière générale, d'une somme d'argent destinée ¹⁵:

- soit on souscripteur et assuré, par exemple une assurance incendie ;
- soit a un tiers, par exemple en assurance de responsabilités.
- soit au bénéficiaire, par exemple une assurance vie (en cas de décès).

¹³CONSTANT E, LATRASSE Michel, « Les grands principes de l'assurance » 5ème édition, L'ARGUS, COUILBAULT, François, 2002, Page 44.

¹⁴ Monnier, Philippe, Martin, André, « Techniques d'assurance », Dunod, 4eme édition, 2016, Page 35.

¹⁵ CONSTANT ELIASHBERG, LATRAS, M, « les grands principes d'assurance ».5ème édition, L'argus édition COUILBAULT François, 2002, page45.

On distingue deux sortes de prestation :

- des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance (par exemple : incendie d'un bâtiment) ;
- des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple : assurance vie). Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital, ou d'une rente ou encore d'une somme de x euros par jour.

2.4 Le sinistre :

Le sinistre est la réalisation d'un risque entrant dans l'objet de contrat d'assurance. Le sinistre fait naître l'obligation pour une entreprise d'assurance d'exécuter la garantie prévue dans un contrat d'assurance.¹⁶

2.5 La compensation ou sien mutualité :

Le terme mutualité est particulièrement ambigu. Ce terme désigne indistinctement deux de notion distinctes : d'une part une technique de répartition et de compensation des risques commune à tous les entreprise d'assurance, quelle que soit leur forme ; d'autre part une forme particulière de société d'assurances, dans laquelle les assuré sont en même temps des associés dits sociétaires.¹⁷

3 Les acteurs d'une opération d'assurance

L'opération d'assurance peut être définie comme l'opération par laquelle un assureur organise en une mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risque et indemnise ceux d'être eux qui subissent un sinistre gras a la masse commun des primes collectées.¹⁸

¹⁶B. SADIA et B.ASSIA « l'impact des assurances sur la sécurité financière des entreprises : cas SALAMA ASSURANCE » ; mémoire de master à université M. MAMMERI TIZI-OUZOU.2014.p21.

¹⁷<https://www.erudit.org/fr/revues/rgd/2009-v39-n2-rgd01558/1027071ar>. Consulté 10/03/2023.

¹⁸https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340006355_extrait. Consulté 10/03/2023

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

Une opération d'assurance fait intervenir plusieurs personnes :

3.1 L'assuré :

L'assuré est, en principe, le souscripteur ainsi que toute personne pour le compte de laquelle il a stipulé suivent mention expresse aux conditions particulière. Souvent, la qualité d'assuré est étendue a d'autre personnes, par exemple au conjoint et aux enfants vivent au foyer de l'assuré en assurance responsabilité civile vie privé.¹⁹

3.2 Le souscripteur :

C'est la personne qui souscrit un contrat d'assurance, qui signe les documents contractuels (la proposition d'assurance, le questionnaire, les conditions particuliers) et qui se trouve seule engagée envers l'assureur pour le paiement des primes (L. 112-1 CA).²⁰

3.3 L'assureur :

Est celui qui est contraint de payer l'indemnité prévue en cas de la réalisation du risque assuré, il est généralement une société commerciale ou une mutuelle. L'assureur doit être présent avant la réalisation du contrat (il doit concevoir des produits correspondant aux besoins, informer et conseiller utilement les éventuels clients), lorsque le contrat est souscrit (il doit veiller à la confection de la police d'assurance dans les meilleurs délais et selon les normes convenues) et une fois garantie acquise (il doit non seulement régler les sinistres , mais encore répandre aux questions des assurés, fournir des attestations, surveiller l'évolution des garanties, proposer des modifications)²¹

¹⁹CONSTANT, E, LATRASSE M, « Les grands principes de l'assurance »10ème édition, L'ARGUS, COUILBAULT François, 2011.Page 194.

²⁰JAMES, M, CHARRE-SERVEAU, «lexique des termes d'assurance », édition l'argus, 2000, p349.

²¹REKIK et ZIDANI « Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie Cas assurances-vie dans la wilaya de Bejaia » mémoire de master à l'université de Bejaia, 2014, P18.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

3.4 Le bénéficiaire :

Le "bénéficiaire" est la personne qui, en vertu de la Loi, d'un règlement, d'un contrat ou même, de fait, dispose d'une situation particulière et avantageuse dont il tire un intérêt. dans certains cas, le mot est synonyme de "titulaire".²²

3.5 Le tiers :

En assurance, le terme « tiers » est employé pour désigner deux catégories bien spécifiques de personnes :

- En responsabilité civil, les tiers représentent l'auteur et la victime de l'accident, dès lors qu'aucun lien contractuel n'est établi entre eux. Un dommage est causé à un tiers par un autre tiers.
- En assurance, les tiers représentent les personnes pouvant prétendre aux bénéfices d'un contrat d'assurance sans y être explicitement mentionnées : bénéficiaire d'une garantie décès ou d'une assurance pour compte, victimes, personnes possédant un contrat de capitalisation au porteur frappé d'opposition. ²³

4 Typologie d'assurance :

L'activité des assurances se subdivise en deux branches essentielles, l'assurance dommages et l'assurance de personnes.

4.1 Les assurances de personnes :

Les assurances de personnes ont pour objet le versement de prestations en cas d'événement affectant la vie de l'assuré. dans ce cas l'assureur s'engage à verser un capital ou une rente définis par le contrat si des risques touchant à la personne même de l'assuré (maladie, accident, décès, survie,...).

²²<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/beneficiaire.php>. Consulté 10/03/2023

²³ CHAHRAZED, M et IBTISSEM, A, « assurance automobile en Algérie » mémoire de master à l'université de Bejaia, 2019, p 15.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

Selon J-F. Carlot, le contrat d'assurance sur la personne humaine se définit comme étant « un contrat par lequel une partie, l'assureur, en échange du paiement des primes par une autre partie, le souscripteur, s'engage à verser à l'assuré ou à un ou plusieurs bénéficiaires désignés, un capital ou une rente au cas où l'assuré serait vivant à une certaine date ou s'il décède avant l'échéance »²⁴.

Selon la législation algérienne, l'assurance de personnes se définit comme étant « une convention de prévoyance contractée entre l'assuré et l'assureur et par laquelle l'assureur s'engage à verser au souscripteur ou au bénéficiaire désigné, une somme déterminée, capital ou rente, en cas de réalisation de l'événement ou au terme prévu du contrat. Le souscripteur s'oblige à verser les primes selon l'échéancier convenu »²⁵. En général, on distingue deux types d'assurance de personnes (Assurance atteinte corporelle et Assurance vie)

Les assurances de personnes ont pour objet de protéger la personne assurée a les risque suivants :

- **En cas de décès :**

Il s'agit du risque que l'assuré décède pendant la période de couverture, entraînant le versement d'un capitale décès ou d'une rente a ses bénéficière En cas l'incapacité temporaire

- **En cas invalidité :**

Il s'agit de risque que l'assuré devienne invalide soit totalement ou partiellement, en raison d'une maladie ou d'un accident, ce qui peut donner lieu au versement d'une rente ou l'indemnité journalière.

- **En cas de survie :**

²⁴J-F. Carlot, « Support de formation en droit des assurances, cabinet d'avocats », 2019, www.jurilis.fr

²⁵L'article 60 de l'ordonnance N° 95/07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

Fait référence à l'incertitude quant à la durée de vie d'une personne et à sa capacité de survenir à ses besoins financiers pendant une période prolongée.

- **En cas de retraite :**

Désigne l'incertitude ou les défis auxquels une personne est confrontée lorsqu'elle prépare sa retraite et gère ses revenus et sa sécurité financière après avoir cessé son activité professionnelle.

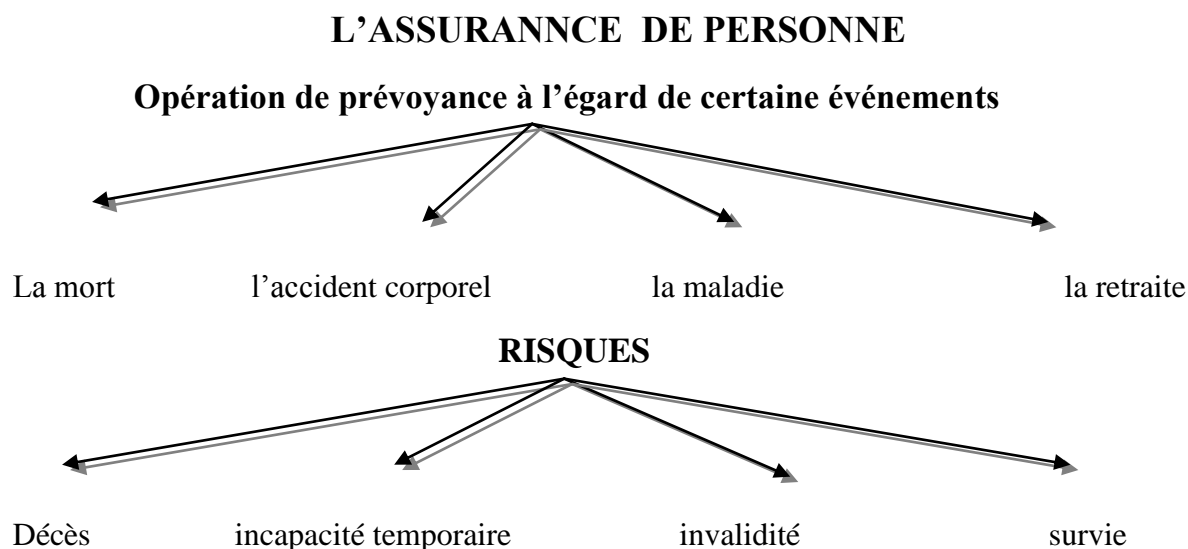
- **En cas l'accident corporel :**

Il s'agit d'une personne subisse des dommages physiques ou corporels suite à un événement imprévu ou inattendu.

- **En cas maladie :**

il s'agit du risque que l'assuré soit diagnostiqué avec une maladie grave spécifiée dans le contrat, ce qui peut entraîner le versement d'un capitale ou d'une rente pour aider à couvrir les frais médicaux et les besoins financière associés.

Schéma n° 1 : "l'Assurance de personne"



Source: Pierre-Henri DADE, Daniel HUET, « les assurances de dommage aux biens de l'entreprise », édition l'argus, paris, 1999, p 10.

4.2 Les assurances de dommages :

Par opposition aux assurances de personnes, ce sont les assurances dites de dommages qui couvrent l'automobile, les habitations, les biens professionnels, les biens agricoles, les catastrophes naturelles, la construction, la responsabilité civile générale, la protection juridique, les transports, le crédit caution, les pertes pécuniaires et l'assistance.

L'assurance dommage est la prestation d'assurance qui dépend d'un événement incertain qui cause un dommage au patrimoine d'une personne.²⁶ Les assurances de dommages sont soit des assurances de biens, soit des assurances de responsabilité.²⁷

❖ Les assurances de biens :

Cette assurance est basée sur le principe indemnitaire selon lequel l'assurance ne doit pas être une source d'enrichissement en d'autres termes l'assurance doit remettre le bien de l'assuré dans sa situation avant sinistre. Elle donne à l'assuré en cas de sinistre survenance du risque prévu dans le contrat le droit à une indemnité qui ne peut dépasser le montant de la

²⁶ DEVOET, C, « Les assurances de personne », Anthémis, Edition Louvain-la-Neuve, 2006, Page 4.

²⁷ Pierre-Henri DADE, Daniel HUET, « les assurances de dommage aux biens de l'entreprise », édition l'argus, 1999, paris, p7.

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

valeur de remplacement du bien assuré au moment du sinistre²⁸. de ce principe indemnitaire découle deux règles importantes :

- ✓ application de la règle proportionnelle : dans ce cas si la valeur du bien assuré excédait au jour du sinistre la somme garantie, l'assuré doit supporter la totalité de l'excédent en cas de sinistre total, et une part proportionnelle en cas de sinistre partiel²⁹.
- ✓ tout assuré ne peut souscrire qu'une seule assurance de même nature pour un même risque, si plusieurs assurances sont contractées la plus favorable reste la seule valable³⁰.

❖ Les assurances de responsabilité :

Les assurances de responsabilité garantissant les dommages que l'assuré peut occasionner à des tiers : dommages corporels, ou dommage à leurs biens (garantir indirecte du patrimoine de l'assuré puisque ce dernière n'a pas à prélever les somme nécessaires à la réparation). les assurance de bien et de responsabilité sont soumises à un principe fondamental, dit principe indemnitaire, selon lequel la prestation de l'assureur ne peut aucun cas, excéder préjudice réel subi par l'assuré.³¹

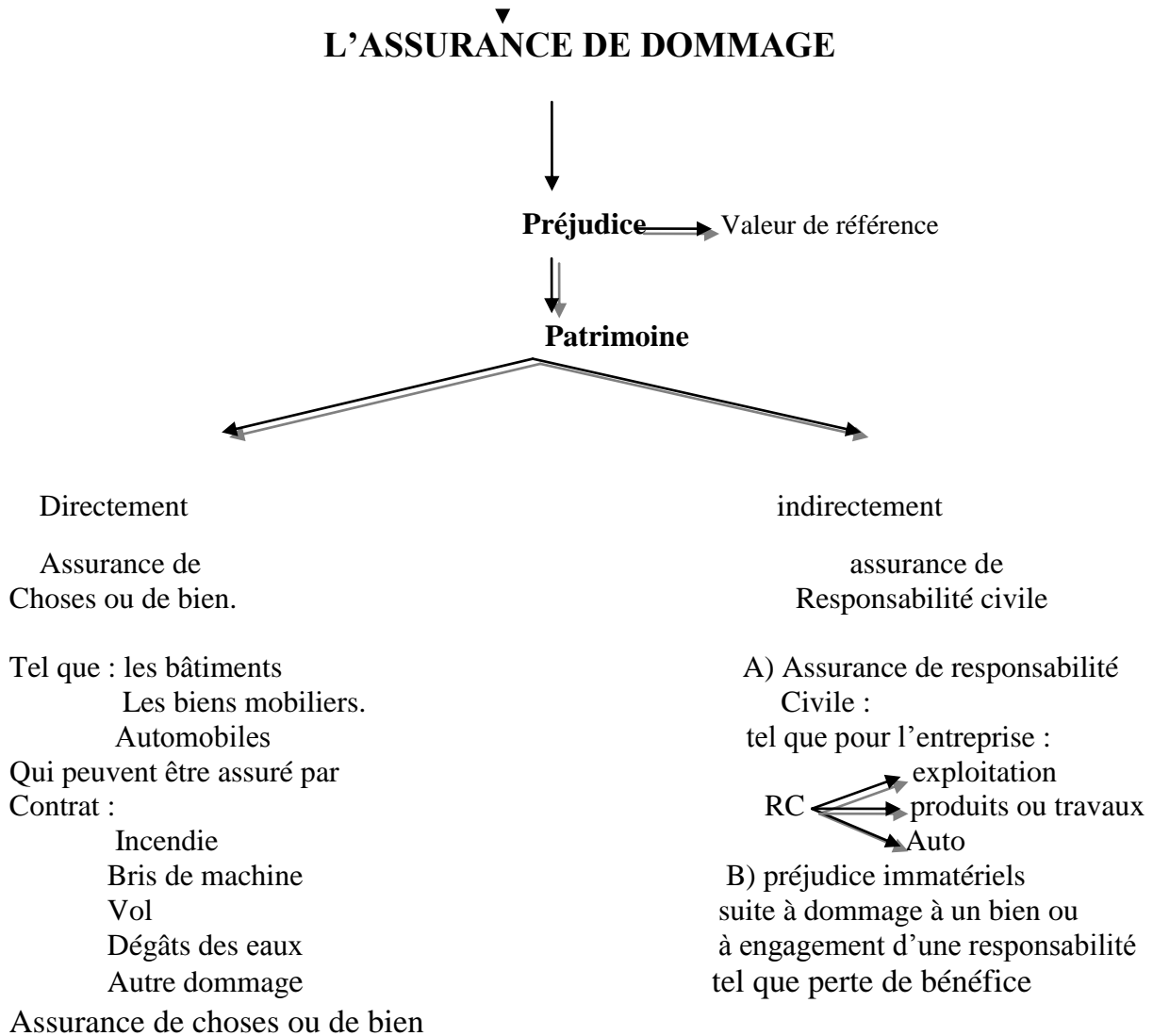
28 L'article n°30 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

29 L'article n°32 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

30 L'article n°33 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

31 CONSTANT, E, LATRASSE, M, « Les grands principes de l'assurance », 10^{ème} édition , édition L'ARGUS, COUILBAULT François, 2011,Page 74.

Schéma n° 2 : Les assurances de dommage



Source : Pierre-Henri DADE, Daniel HUET, « les assurances de dommage aux biens de l'entreprise », Edition l'argus, paris, 1999, p. 9.

5 Les différentes branches d'assurances :

Les branches d'assurances regroupent les différentes catégories de couvertures d'assurances qui répondent des besoins spécifiques. Et voici les principales branches d'assurances :

5.1 La responsabilité civile :

Toute entreprise en activité et tout individu est exposé au risques mettant en cause leurs responsabilités, Le fait de commercialiser des produits destinés à la consommation et contenant des défauts, peuvent causer les incidents de plus ou moins intensité provoquant ainsi des litiges et des poursuites judiciaires couvert par la garantie défense et recours.

D'autres exemples peuvent être formulés tel que les cas des professions libérales (comptable, notaire, médecin...) peuvent garantir à leurs clients ou patients, des indemnisations en cas d'actes délictueux ou d'erreur de manipulation. ³²

La responsabilité civile garantit à tout assuré une indemnisation pécuniaire conformément à l'article 124,136, 138 et 140 du code civil algérien tout comme la responsabilité décennale qui couvre la construction d'un ouvrage contre les vices de constructions pendant des années après avoir été terminé.

5.2 L'assurance incendie :

La garantie incendie couvre tous les dommages causés par le feu conformément aux clauses du contrat et stipulés aux conditions particulières et qui englobe tout matériels quel que soit, comme les biens immobiliers, mobiliers, matériels industriel, marchandises...etc. aussi, la garantie des dommages immatériels résultant d'un incendie sont aussi couverts par l'assurance, comprenant la privation de jouissance dans le cas d'une valeur locative ou de propriété privée. s'ajoute a cela, d'autres sources de dommages assimilés à cette garantie et qui prennent la forme d' une chute de foudre, d'explosions de toute nature et notamment celle de gaz.

Une autre forme de garantie introduite dans les années 80 pour les contrats Incendie est la garantie CAT NAT (catastrophe naturelle) qui a été étendue ensuite à l'ensemble des

³² OUBAZIZ. Saïd, « Les reformes institutionnelles dans le secteur des assurances » cas de l'industrie assurantielle Algérienne ». Magister en sciences économique.2012.page 37

Chapitre 1 : cadre conceptuel des assurances

contrats d'assurance dommages par l'ordonnance 95-07 de 1995 et la création du fond d'indemnisation des victimes des calamités naturelles (FCN).³³

5.3 L'assurance transport:

Il s'agit en premier lieu de la faculté maritime assurant le transport par voie marine et relevant du droit commercial international. L'assurance transport comporte aussi d'autres formules d'assurance telle que la faculté aérienne et terrestre.

Concernant la garantie faculté maritime, il conviendra de distinguer entre l'assurance des marchandises transportées et les navires marchants, par la souscription d'une assurance tous risques et d'assurance dite FAP SAUF (Franc d'Avaries Particulières Sauf celles résultant d'un événement énuméré).

L'assurance tous risques signifie une garantie de tous les dommages causés à l'objet d'assurance du point de départ initial (point A) au point d'arrivée (point B). En d'autres termes, les biens assurés par cette dernière sont couverts tout au long du transport jusqu'à l'arrivée chez leurs propriétaires.

5.4 L'assurance multirisque habitation:

Le contrat multirisque habitation regroupe plusieurs garanties citées ci-dessus avec les mêmes règles d'acceptation. Les risques garantis sont les dommages aux biens et les assurances de responsabilités.

On notera aussi que la tarification dans ce type d'assurance est en fonction de plusieurs paramètres liés à l'objet de la garantie qui est le mode d'habitation, avec un calcul de prime se basant sur les antécédents de l'immeuble ou de la maison ainsi que l'année de construction, les normes appliquées dans les phases de construction du bien, la situation géographique et les zones de risque comportant les facteurs aggravants la survenance de sinistre.³⁴

³³ OUBAZIZ. Saïd ; op. Cite, page 37.

³⁴ OUBAZIZ ; Saïd, op. Cite, page 39.

5.5 L'assurance automobile:

Elle est représentée par un contrat destiné à la couverture du risque automobile et se compose de plusieurs garanties tel que le vol, l'incendie, la responsabilité civile..., le bris de glace et aussi d'autres garanties spécifiques comme la défense et recours contre les tiers et enfin l'assistance, mise sur le marché ces dernières années comme innovation produit.

Donc l'opération d'assurance rassemble différents acteurs, ils sont caractérisés par une typologie variée qui englobe l'assurance de personne, et l'assurance de biens qui vise à couvrir des risques spécifiques et à fournir une protection financière dans des situations particulières.

6 Conclusion

L'assurance est une solution irremplaçable pour protéger les hommes et leurs patrimoines et remplit des fonctions diverses et importantes, soit du point de vue individuel ou du point de vue général.

Ainsi, elle est une activité économique indispensable au bon fonctionnement et au développement de l'environnement économique du pays.

Donc l'assurance est le meilleur système qui permet de prémunir un individu, une association ou une entreprise contre les conséquences financières et économiques liées à la survenance d'un risque (événement aléatoire) particulier.

***Chapitre 2 : Les assurances
automobiles en Algérie***

1 Introduction

L'homme est menacé dans son existence et dans ses biens par des risques. pour y remédier, il cherche tout naturellement le moyen de supporter la charge du dommage subi ou de la responsabilité encourue. Le besoin de sécurité est ressenti, plus au moins par tout individu, de cette nécessité, le recours à l'assurance est devenu nécessaire, voire obligatoire pour exercer la plupart des activités de la vie courante ou professionnelle.

L'assurance aujourd'hui est devenue plus qu'une nécessité ; c'est ce qui fait que le marché de l'assurance en Algérie occupe une place prépondérante de 1962 jusqu'à nos jours dans l'économie algérienne, c'est un marché fortement concurrentiel.

A présent, acquérir une voiture automobile est une nécessité dans la vie quotidienne, car est un moyen de transport le plus répandu mais malheureusement le plus dangereux. en raison de la circulation d'une vitesse la plus excessive surtout chez les jeunes, cela a donc créé un risque social nouveau devant lequel l'Etat n'est pas resté indifférent vu la difficulté que trouvent les particuliers à régler les dommages importants causés

Donc on a organisé ce chapitre en deux sections l'une pour présenter les différentes assurances économiques en Algérie avec leurs chiffres d'affaires qu'elles ont réalisés ; et l'autre pour déterminer la part de la branche automobile dans le marché des assurances et l'évolution de son chiffre d'affaire.

Section01 : Etats des lieux des assurances économiques en Algérie

Le marché assuranciel en Algérie compte plusieurs compagnies d'assurances publiques ou privées issues de l'ouverture de secteur en 1995, ainsi que d'autres intervenants chacun à son rôle sur le marché.

2 Les intervenants du marché des assurances :

2.1 Les institutions autonomes :

Le cadre Institutionnel du marché algérien des assurances est composé de trois institutions autonomes : le conseil national des assurances (CNA), la commission de supervision des assurances (CSA), la centrale des risques (CR) et les compagnies d'assurances.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

2.1.1 Le conseil national des assurances(CNA) :

Créé le 25 janvier 1995 par l'Ordonnance 95-07, le Conseil National des Assurances (CNA) est l'organe consultatif des pouvoirs publics en matière d'assurance, de réglementation et de développement du marché.³⁵

Le Conseil National des Assurances est le cadre de concertation entre les diverses parties impliquées par l'activité assurance, à savoir :

- Les assureurs et intermédiaires d'assurance ;
- Les assurés ;
- Les pouvoirs publics ;
- Le personnel exerçant dans le secteur.

Le CNA est aussi une *force de réflexion et de proposition*, à même de préserver les intérêts des parties impliquées dans la concertation. présidé par le ministre des finances, il représente l'*organe consultatif* des pouvoirs publics sur tout ce qui se rapporte « à la situation, l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance. » (Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée par la loi n°06-04).il se prononce sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant l'activité d'assurance. son avis est notamment requis pour l'étude des demandes d'agrément de sociétés d'assurance et de courtiers.

Il constitue, de ce fait, le *centre de conception et de réalisation des études techniques* à la disposition du secteur et répond à ses besoins consensuels en matière d'études de régulation du marché, améliorer les conditions de fonctionnement des sociétés d'assurances et de réassurance pour garantir la solvabilité des compagnies d'assurance et ce, pour préserver les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrat ; assurer la promotion et le développement du marché des assurances afin de faciliter son intégration dans le processus économique et social du pays ; amener les entreprises d'assurances à plus de professionnalisme dans la gestion de la sécurité par le développement de politiques de prévention à même d'éviter la réalisation des sinistres ; prendre en charge l'équilibre des droits et des obligations des parties au contrat d'assurance où l'assuré et les bénéficiaires de contrats sont en situation de faiblesse par rapport à l'assureur et à son organisation etc.

³⁵<https://cna.dz/acteur/cna/>

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

A travers les travaux scientifiques qu'il entreprend et les recommandations qu'il présente aux décideurs, le Conseil National des Assurances apparaît comme un instrument de première importance dans la détermination de la politique générale de l'Etat en matière d'assurance.

2.1.2 La commission de supervision des assurances (CSA)

La commission de supervision des assurances (CSA) exerce le contrôle de l'Etat sur l'activité d'assurance et de réassurance. Elle agit en qualité d'administration de contrôle au moyen de la structure chargée des assurances au ministère des finances (DGT/DASS). La CSA, instituée par l'article 209 de l'ordonnance 95-07 modifiée et complétée, a deux principaux objectifs :

- protéger les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrat d'assurance, en veillant à la régularité des opérations d'assurance ainsi qu'à la solvabilité des sociétés d'assurance;
- promouvoir et développer le marché national des assurances, en vue de son intégration dans l'activité économique et sociale (art.209.Ord 95-07) les travaux de la CSA sont dirigés par un président nommé par décret présidentiel. la liste nominative de cette commission est également fixée par décret présidentiel.³⁶

2.1.3 La centrale de risque(CR) :

La centrale des risques est rattachée à la structure chargée des assurances au ministère des finances. Elle a pour mission la collecte et la centralisation des informations afférentes aux contrats d'assurance dommages souscrits auprès des sociétés d'assurance et les succursales d'assurances étrangères agréées.³⁷

2.2 Le ministère des Finances

Les sociétés d'assurance et/ou de réassurance ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du ministère des finances. Cette dernière veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance, à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurance et de réassurance ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements. de ce fait, le ministère des finances a un rôle de régulateur et a pour

³⁶www.uar.dz.Consulté 04/2023

³⁷ KHIMOUD, w et ZIANE, k : « évaluations du marché des assurances en Algérie cas de la société nationale des assurances (SAA) »; mémoire fin d'étude option finance et assurance ; l'année 2018 ; page 56.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

mission de protéger les droits des assurés et veiller à ce que les entreprises d'assurances et de réassurances honorent leurs engagements et respectent les réglementations en vigueur. Il intervient dans le contrôle des entreprises d'assurances et de réassurances et des professions liées au secteur, dans le suivi de l'activité du secteur et supervise toutes les questions d'ordre juridique et technique se rapportant aux opérations d'assurances et de réassurances, de la préparation des textes aux études touchant au développement et à l'organisation du secteur.³⁸

2.3 Les Courtiers d'assurance :

«Un courtier est une personne physique ou morale admise à présenter des opérations d'assurance, dont l'activité consiste à mettre en relation des assureurs et des assurés en vue de la souscription de produits d'assurance selon le meilleur rapport qualité /prime »³⁹.

C'est une personne physique ou morale qui fait profession à son compte de s'entremettre entre les preneurs d'assurances et les sociétés d'assurance, en vue de faire souscrire un contrat d'assurance, le courtier est le mandataire de l'assuré et est le responsable envers lui.⁴⁰

2.4 Union Algérienne des Sociétés d'Assurances et de Réassurances (UAR)

L'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance, par abréviation « UAR » est une association professionnelle créée en 1995, constituée et régie conformément aux dispositions de la loi, notamment l'Ordonnance n° 95/07 du 25 Janvier 1995 relative aux assurances modifiée et complétée par la loi n° 06/04 du 20 Février 2006 et agréée par le ministère des finances par décision n° 001 du 06 janvier 2014.

Le siège de l'Union est fixé à Alger, elle exerce son activité sur l'ensemble du territoire national. L'Union Algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance réunit en son sein les compagnies d'assurance et de réassurance ainsi que les succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance; tout statut juridique confondu.⁴¹

L'UAR a pour objectif de :

- développer l'activité de l'assurance

³⁸ KHIMOUD, w et ZIANE, k ; page 55.

³⁹ YEATMAN, Jérôme, « Manuel international de l'assurance » 1^{er} édition ECONOMICA, paris, 1998, page 378.

⁴⁰ L'article 258 de l'ordonnance N° 95-07 de 25/01/1995

⁴¹ www.uar.dz Consulté 04/2023

- améliorer la qualité de prestation des assureurs.
- coordonner les actions communes de ses membres
- représenter les intérêts de la corporation au niveau national et international.

2.5 Agent généraux :

L'agent général d'assurance est une personne physique qui représente une ou plusieurs sociétés d'assurances, en vertu d'un contrat de nomination portant son agrément en cette qualité.⁴²

2.6 Les banques

L'Algérie s'est ouverte à la bancassurance en vertu de loi 06-04 du 20 février 2006, qui a autorisé la distribution des produits d'assurance par les banques, établissements financiers et assimilés. Il faut savoir que la bancassurance est une forme d'intermédiation qui permet à l'assureur de distribuer ses produits par l'intermédiaire des banques.

2.7 Les assurances :

L'assurance est un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un risque. la prestation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime. Ils regroupent l'ensemble des sociétés d'assurance qui exercent sur le marché ; et qui sont organisées comme suit :

2.7.1 Les assurances dommages

A) assurances directes

les compagnies qui exerçant dans toutes les branches d'assurances sont au nombre de onze (11), quatre (4) sociétés publics qui détiennent 76% de part du marché et sept (7) sociétés privées qui détiennent 24% de part du marché.

❖ Les quatre compagnies publiques d'assurances sont :

➤ Les sociétés algériennes d'assurances (SAA) :

La société nationale d'assurance est la été crée le 12 décembre 1963.⁴³ Elle est classée au premier rang des compagnies d'assurance en Algérie en 2019, où elle détient 21,99% de part

⁴²MABROUK., Houcine, « Code algérien des Assurances », édition Houma, 2006, Page.113

⁴³Www.Saa.dzConsulté 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

du marché, son capital social est de 30 milliards dinars et elle a réalisé un chiffre d'affaires de 29,11 milliards de dinars au cours de la même année.⁴⁴

➤ **La compagnie algérienne des assurances transport (CAAT) :**

La compagnie algérienne des assurances transport créée en avril 1985, elle a été agréée pour pratiquer une activité monobranche à savoir les assurances transports maritimes, aériens et terrestres.⁴⁵ Elle est classée au deuxième rang des compagnies d'assurances en Algérie en 2019, son capital social est de 20 milliards dinars et où elle détient 18.28% de part du marché. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 24,6 milliards de dinars au cours de la même année.⁴⁶

➤ **La Compagnie Algérienne d'assurance et de Réassurance (CAAR)**

C'est la plus ancienne compagnie d'assurance de dommage opérante sur le marché, elle a été créée le 08 juin 1963.⁴⁷ Son capital social est de 17 milliards dinars en 2019 et elle a réalisé un chiffre d'affaire de 15.42 milliards dinars⁴⁸ de la même année.

➤ **La Compagnie d'assurance d'hydrocarbures (CASH) :**

La CASH assurances a été fondée en 1996, spécialisée dans assurance de bien et responsabilité et réassurances.⁴⁹ Son capital social est de 7.8 milliards dinars et elle a réalisé un chiffre d'affaire de 15.42 milliards dinars en 2019.⁵⁰

❖ **Les sept compagnies privées d'assurances :**

➤ **La Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance (CIAR) :**

Créée le 15 février 1997, leader de secteur privé dans la branche des assurances de dommages. la CIAR œuvre à proposer des solutions d'assurance sur mesure et des services

⁴⁴[www.Cna.dz/analyse de marche/](http://www.Cna.dz/analyse%20de%20marche/)Consulté 05/2023

⁴⁵www.Caat.dzConsulté 05/2023

⁴⁶www.Cna.dz/acteurs/Consulté 05/2023

⁴⁷www.Caar.dzConsulté 05/2023

⁴⁸www.Cna.dzConsulté 05/2023

⁴⁹<https://batis.dz/entreprise/3259/companie-d-assurance-des-hydrocarbures-cash/>Consulté 05/2023

⁵⁰www.Cna.dzConsulté 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

innovants en Algérie.⁵¹ Son capital social est de 4.7 milliards dinars et elle à réaliser un chiffre d'affaire de 9.8 milliards dinars en 2019.

➤ **Alliance Assurance :**

Crée le 30 avril 2005, en 2011 Alliance Assurance fait une entrée à la bourse d'Alger et devient la première entreprise du secteur privé cotée la bourse d'Alger. Alliance Assurances consacre toute son énergie et ses compétences à un seul et unique objectif : « L'ambition de devenir l'assureur préféré des algériens ». ⁵² Son capital social est de 2.2 milliards dinars elle a réalisé un chiffre d'affaire est de 5.2 milliards de dinars en 2019.⁵³

➤ **La Générale Assurance Méditerranéenne (GAM) :**

Elle a été créé le 10 septembre 2002 mais devenue la propriété d'un des groupes financiers africains les plus puissants le fond d'investissement ECP (Emerging Capital Partners) depuis 2007, elle est spécialisée dans les assurances de dommages, son capital social est de 2.09 milliards de dinars, en 2019 elle a réalisé un chiffre d'affaire de 3.8 milliards de dinars¹⁶.

➤ **SALAMA Assurance :**

Elle a été créée le 13 avril 1999, Elle est filiale de groupe international d'assurance et de réassurance SALAMA ISLAMIC ARAB INSURANCE COPAGNY et est spécialisée dans les produits « takaful »⁵⁴, son capital est de 2 milliards de dinars, un chiffre d'affaire de 5.3 milliards de dinars en 2019.⁵⁵

➤ **La TRUST Algérie Assurances et Réassurances :**

C'est une société par action créée le 18 novembre 1997 dans le cadre de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, elle a débuté son activité le 28 février 1998 en tant que 1^{er} compagnie privée algérienne, suite à l'obtention de son agrément en date du 18 novembre 1997 et pratique l'ensemble des opérations d'assurance et de réassurance. Aujourd'hui, le trust assurance Algérie dispose d'un actionnaire constitué à 100% d'investisseurs étrangers, suite

⁵¹ www.Lacair.com Consulté 05/2023

⁵² www.allianceassurances.com.dz Consulté 05/2023

⁵³ www.Cna.dz Consulté 05/2023

⁵⁴ <https://www.atlas-mag.net/article/compagnies-d-assurance-algeriennes-classement-2019>. consultés 05/2023

⁵⁵ www.Cna.dz consultés 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

aux rachats des parts de la CAAR et la CCR en 2007. Ce dernier est reparti comme suit : TRUST INTERNATIONAL (77.5%), QATAR GENERAL INSURANCE (22.5%). A la fin de 2016, trust Assurance clôture son bilan avec un actif considérable dépassent les 8 milliards de dinars. Les actifs s'élevaient quant à eux à plus de 6 milliards de dollars.⁵⁶ Son capital social est 3.2 milliards de dinars et réalisé un chiffre d'affaire est de 4 milliards de dinars en 2019.⁵⁷

➤ **L'Algérienne des assurances (2A) :**

Elle appartient au groupe algérien Rahim, elle a été créée le 06 mai 1997, son capital est de 2 milliards de dinars, elle pratique toutes les opérations d'assurances et de réassurance. L'algérienne des assurances continue sa mue en affichant d'une manière officielle son appartenance au groupe Golf Insurance Group (GIG), avec le changement de son identité visuelle intervenu le 02 mars 2021, et devient « GIG Algérie » à la place de « 2a ».⁵⁸ son capital social est de 2 milliards de dinars et réalisé un chiffre d'affaire de 3.8 milliards de dinars.⁵⁹

➤ **AXA DOMMAGES :**

Elle a été créée le 03 octobre 2011, elle est spécialisée dans l'assurance de dommage comme son nom l'indique. La stratégie d'AXA est de se positionner en Algérie comme un assureur généraliste, où les activités sont développées aussi bien sur le marché de l'assurance dommage avec un capital de 3.15 milliards de dinars ainsi que sur le marché de l'assurance de personne avec un capital social de 2.25 milliards de dinars. En 2019 réalisé un capital social de 3 milliards de dinars et de chiffre d'affaire 2.6 milliards de dinars.⁶⁰

⁵⁶<https://trust-dz.com/> consultés 05/2023

⁵⁷www.Cna.dz consultés 05/2023

⁵⁸www.gig.dz consultés 05/2023

⁵⁹www.Cna.dz consultés 05/2023

⁶⁰www.Cna.dz consultés 05/2023

❖ Deux (02) sociétés mutuelles :

➤ **caisse nationale de mutualiste agricole(CNMA) :**

Crée le 02 décembre 1972 et offre essentiellement à l'exploitant agricole un éventail de garanties contre les différents événements climatique, contre certaines maladies animales et contre divers risques encourus par l'exploitant .elle est issue de réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, à savoir :

- La caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA).
- La caisse centrale des mutuelles sociales agricoles (CCMSA).
- La caisse mutuelle agricole de retraite (CMAR).⁶¹

La caisse nationale de mutualiste agricole a réalisé un chiffre d'affaire de 14.3 Milliards de dinars en 2019 et un capital social de 4.5 milliards de dinars.⁶²

➤ **mutuelle Algérienne des travailleurs de l'éducation nationale et de la culture(MAATEC) :**

Crée le 10 décembre 1964 et est autorisé à pratiquer les opérations d'assurance relatives, aux risques de tout nature résultant de l'emploi de tous véhicules terrestres à moteur autres que ceux utilisé dans les transports en commun et transport publics, ainsi que les Multirisque-habitation.

b) Les sociétés d'assurance spéciale :

➤ **La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI) :**

Elle a été créée le 05 novembre 1997 ; elle est spécialisée dans l'assurance des crédits à l'immobilier.⁶³ Son capital social est de 2 milliards de dinars et réalisé un chiffre d'affaire de 1.1milliards de Dinard en 2019.

⁶¹www.Cnma.dz

⁶²www.Cna.dz

⁶³www.Cna.dz

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

➤ **La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportation (CAGEX) :**

Elle a été créée le 10 janvier 1996, elle est spécialisée dans l'assurance des crédits à l'exportation. La CAGEX est une société par action au capital de 3 milliards de dinars. Son capital social en 2019 est de 2 milliards de dinars elle réalisé un chiffre d'affaire de 963millions de Dinars.⁶⁴

c) Les Compagnies de Réassurances :

Il n'existe qu'une seule compagnie dédiée exclusivement à la réassurance c'est la Compagnie Centrale de réassurance (CCR), elle a été créée le 01 octobre 1973 et elle propose la réassurance dans les branches marine, non marine et transport. La CCR assure également pour le compte de l'état, la gestion du programme national des catastrophes naturelles (CAT-NAT) qui a été mis en place après le séisme du 21 mai 2003. Son capital social est de 22 milliards de dinars en 2019 et son chiffre d'affaire est de 231 millions de dinars.⁶⁵

2.7.2 Les sociétés d'assurances de personne :

❖ deux (02) compagnies publiques :

➤ **CAARAMA :**

CAARAMA assurance est une société par actions qui a été créée en 2011 et dotée d'un capital social de 1milliards de dinars. Initialement filiale à 100% de la CAAR, elle compte actuellement parmi ses actionnaires, le crédit populaire d'Algérie (CPA) à hauteur de 15% de son capital.

CAARAMA assurance est spécialisée dans les assurances de personnes, en vertu de la Loi N° 06-04, ayant établi la séparation des activités de assurances dommages et assurances de personnes⁶⁶. En 2019 a réalisé un chiffre d'affaire est de 1.8 milliards de dinars.

⁶⁴www.Cna.dz

⁶⁵www.Cna.dz

⁶⁶<https://www.caarama.dz>consultés 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

➤ **TALA TAAMINE LIFE ALGERIE :**

Filiale de la CAAT, créée le 11 octobre 2010, dotée d'un capital de 1 milliard de dinars, elle a réalisé un chiffre d'affaire d'un milliard de dinars en 2019.

❖ **Deux (03) sociétés privées :**

➤ **MACIR VIE :**

MACIR Vie est la première compagnie privée spécialisée dans les assurances de personnes en Algérie. Elle a été fondée le 11 août 2011, suite à la séparation des assurances de personnes et des assurances dommages. Grâce aux compétences d'une équipe chevronnée, la compagnie a bénéficié d'une connaissance approfondie du contexte social et économique algérien. C'est ainsi que MACIR Vie a pu apporter une réelle valeur ajoutée sur le marché des assurances, en concevant des produits à la hauteur des attentes et besoins spécifiques de ses assurés, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Grâce à ces forces et à la volonté de l'ensemble de l'équipe, MACIR vie a pu relever de multiples défis, assurer une croissance constante, jusqu'à se hisser à la première place des compagnies d'assurance privées.⁶⁷ Son capital social est de 1 milliard de dinars avec un chiffre d'affaire de 1.5 milliards de dinars.⁶⁸

➤ **CARDIF EL DJAZAIR :**

CARDIF EL DJAZAÏR, présente en Algérie depuis 2006, est une compagnie d'assurances spécialisée dans les couvertures liées aux crédits ainsi que la prévoyance individuelle, CARDIF EL DJAZAÏR collabore chaque jour avec la CNEP-Banque et BNP Paribas El Djazaïr première banque sur le marché Algérien ; Un gage de confiance appuyé par des années d'expertise.⁶⁹ son capital social est de 1 milliard de dinars avec 2.7 de chiffre d'affaire en 2019.⁷⁰

➤ **Algérienne vie :**

Algérien Gulf Life Insurance Compagnie (AGLIC) SPA dont le nom commercial l'Algérienne Vie est une compagnie spécialisée dans la distribution et la

⁶⁷<https://www.caarama.dz> consultés 05/2023

⁶⁸www.Cna.dz consultés 05/2023

⁶⁹<https://cardifeldjazair.dz/> consultés 05/2023

⁷⁰www.Cna.dz consultés 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

commercialisation des produits d'Assurances de Personne. L'Algérienne Vie a été créée et agréée en 2015 suite à un partenariat stratégique alliant l'expertise à l'international du groupe Koweïtien Gulf Insurance Group (GIG), la connaissance du marché à travers la Compagnie d'assurance des Hydrocarbures CASH Assurance et l'ancrage territorial avéré de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).aujourd'hui, l'algérienne Vie se place parmi les acteurs majeurs du secteur des assurances de personnes en Algérie avec un réseau de distribution actif de plus 450 agences directes et indirectes.⁷¹ Elle a réalisé un chiffre d'affaire de 1.7milliards de dinars avec un capital social de 1 milliard de dinars.⁷²

❖ Une Mutuelle d'assurance :

➤ LA MUTUELISTE :

Est une société d'assurance à forme mutuelle spécialisée dans les produits d'assurances des personnes. Le mutualiste, doté d'un fonds d'établissement de 800 millions de dinars, a été agréé en 2012 par le ministre des finances.⁷³ Son capital social est de 800 millions de dinars et un chiffre d'affaire de 467 millions de dinars.⁷⁴

❖ Deux (02) sociétés mixtes :

➤ AXA assurance de personnes :

Elle a été créée le 02 Novembre 2011 AXA est associé dans la création de deux compagnies d'assurance, dont il a hérité le management : AXA Assurance Algérie Dommage, avec un capital de 3.15 milliards de DA et AXA Assurance Algérie Vie avec un capital de 2.2 milliards de dinars en 2019.⁷⁵

⁷¹<https://lalgériennevie.dz/> consultés 05/2023

⁷²www.Cna.dzconsultés 05/2023

⁷³<https://cna.dz/le-mutualiste>consultés 05/2023

⁷⁴www.Cna.dz

⁷⁵www.cna.dz/axa-assurances-algerie-vie consultés 05/2023

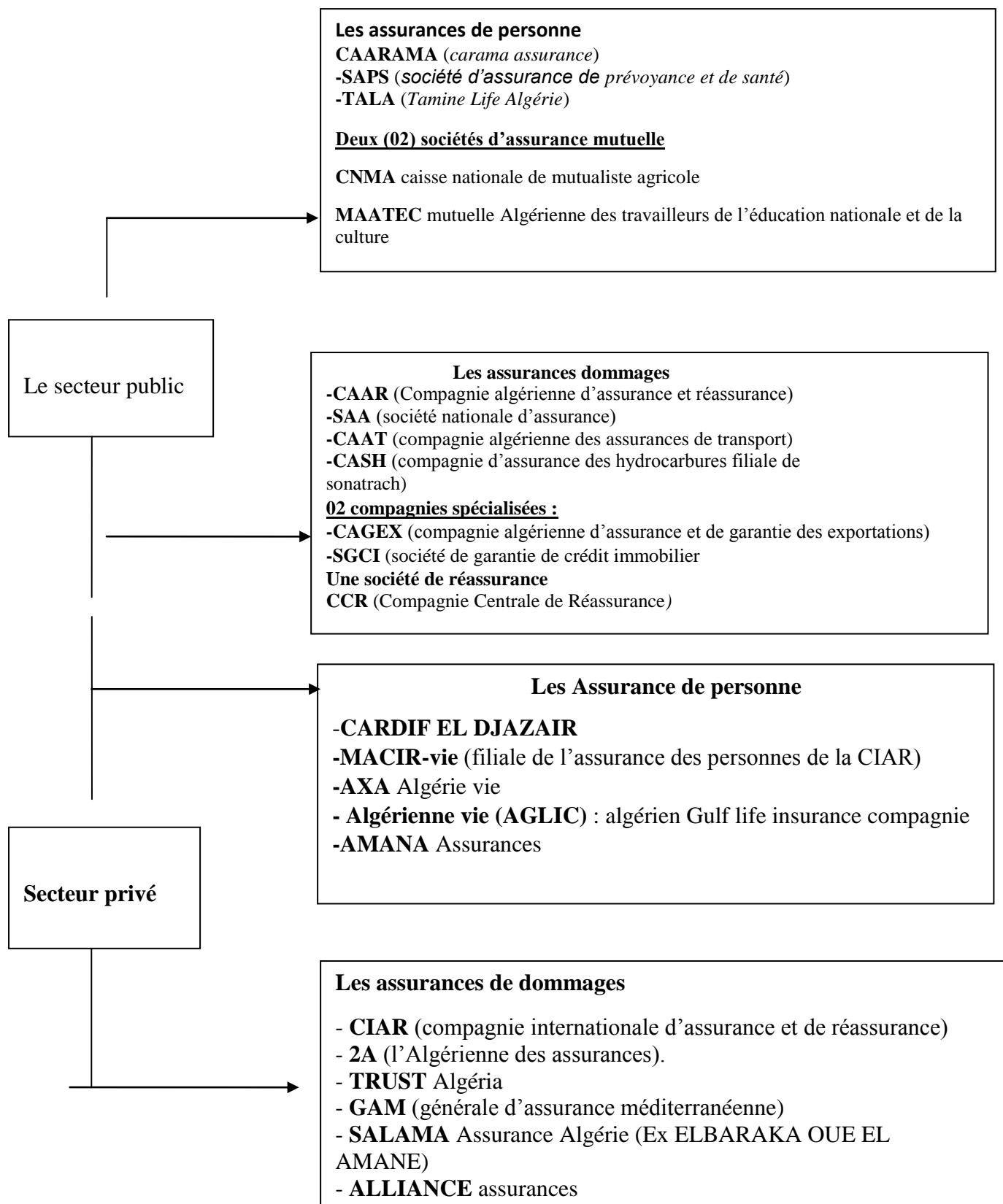
➤ **SAPS :**

Une nouvelle société d'assurance de droit algérien a été créée par trois établissements algériens (la SAA, la BDL et la BADR) et une compagnie d'assurance française (MACIF). Dénommée « Prévoyance et santé compagnie d'assurance », la nouvelle entité est en fait la première compagnie d'assurance de personnes en Algérie. Le capital social de la SAPS est de 2 milliards de dinars, détenu à 41% par la MACIF, alors que les 59% de la partie algérienne sont répartis à raison de 34% pour la SAA, 10% pour la banque de l'agriculture et de développement rural (BADR) et 15% pour la banque de développement local (BDL).⁷⁶

⁷⁶YERMECHE, F et TCHATCHI, S « Analyse de la couverture des risques automobile et son impact financier sur le résultat de la CRMA » mémoire de master en science financier et comptabilité option : finance et assurance ; université UMMTO 2020/2021 page30.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

Figure N°01 : Les différentes compagnies d'assurance



Source : réalisé nos même d'après les données dernière

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

3 La Classification des compagnies d'assurances selon chiffres d'affaires en 2019 et 2020 :

Ce tableau représente la séquences de toutes les compagnies d'assurances ;soit des compagnie d'assurances de dommage ou de personne selon leurs chiffre d'affaire et leurs parts dans le marché algérienne des assurances pendant les deux année 2019 et 2020

Tableau n°01 : Production du marché par société d'assurance (En Million de DA)

Rang	Chiffre d'affaire		La part de marché		Evolution
	2019	2020	2019	2020	2020-2019
SAA	29 117	26 538	22%	21%	-1%
CAAT	24 589	24 706	18.5%	19.6%	1.1%
CAAR	15 134	14 367	11.6%	11.4%	-0.2%
CASH	12 678	13 965	9.6%	11.1%	1.5%
CIAR	9 866	8 729	7.4%	6.9%	-0.5
SALAMA	5 377	4 558	4.1%	3.6%	-0.5 %
ALLIANCE	5 202	4 728	3.9%	3.7%	-0.2
TRUST	4 040	4 758	3.0%	3.8%	0.8
GAM	3 805	3 290	2.9%	2.6%	-0.3
2A(GIG)	3 799	3 724	2.9%	3%	0.1
AXA DOMG	2 650	1 860	2.0%	1.5%	-0.5
CAGEX	1 095	1 138	0.8%	0.9%	0.1
SGCI	985	791	0.7%	0.6%	-0.1
CCR	257	242	0.5%	0.3%	-0.2
SOMME ASSURANCE DOMMAGES	118 594	113 394	80.45%	82.16%	1.02%
CARDIF	2 742	2 947	20.1%	23.7%	3.6%
AXA VIE	2 253	1 908	16.9%	15.4%	-1.5%
SAPS/AMANA	1 947	1 670	14.3%	13.5%	-0.8
CAARAMA	1 868	1 746	13.7%	14.1%	0.4%
AGLIC	1 675	1 692	12.3%	13.6%	1.3%
CNMA	14 312	13 055	10.8%	10.3%	-0.5%
TALA	1 117	1 214	8.2%	9.8%	1.6%
MUTUALISTE	467	386	3.4%	3.1%	-0.3%
SOMME ASSUARCE PERSONNE	26 381	24 618	19.54%	17.83%	-1.02%
TOTAL ASUURANCE	144 975	138 012	100%	100%	

Source : réalisé nos même d'après les donnés CNA – notes de conjonctures. 2019 et 2020.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

Le chiffre d'affaire total de l'industrie de totales des assurances en 2019 était de 144975 millions de dinars, et il est diminué à 138041 millions de dinars en 2020.

* Concernant la part de marché les sociétés dommages détient la plus grands part de marché des assurances avec 82.16% en 2020 a base des quatre compagnies publique : SAA de 21% ; CAAT 19.6% ; CAAR 11.4% et CASH 11.1% en l'année 2020. Suivie par les sociétés privés comme CIAR avec 7.4% et SALAMA avec 4.1% de part de marché en 2019.

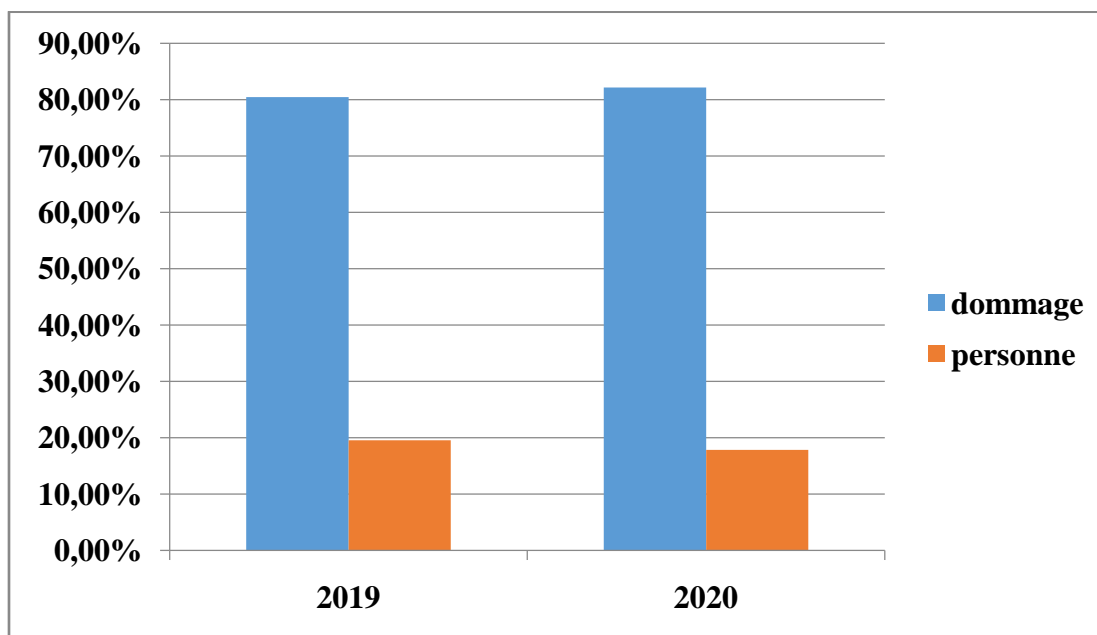
* Et pour le secteur d'assurance de personne détient 17.83% de part de marche : a base de CARADIF qui représente 23.7% de part de marché une augmentation de 3.6% par apporte a 2020, suivie par AXA VIE avec 15.4% et CAARAMA avec 14.1% et les autre représente un maximum de 13.6% qui est AGLIC assurance et minimum 3.1% de part de marché qui est la MUTUALISTE assurance.

Tableau n°02 : La présentation le chiffre d'affaire les assurances dommages et de personne.

Types	2019		2020	
	En chiffre	%	En chiffre	%
Assurance dommages	108 594	80.45	113 394	82.16
Assurances personne	26 381	19.54	24 618	17.83

Source : tableau réalisé par nos sois d'après le tableau n°1

Figure N°02 : la part des compagnies d'assurances de dommages et de personne



Source : figure réalisée par nos soins à partir du tableau n°02

Vu l'importance du secteur des assurances sur le plan économique et social, l'Algérie s'est engagée depuis l'indépendance dans un vaste mouvement de réformes visant la modernisation et la dynamisation de ce secteur.

Les compagnies d'assurances des dommages détiennent 80% de part de marché comparativement aux les compagnies d'assurances de personne qui représente seulement 20% de part de marché.

En conclu que les assurances des dommages représente en grande partie du marché des assurances. Cela indique une prédominance des polices d'assurances qui couvre les dommages matériels par apport à les polices d'assurance de personne qui couvre l'assurance vie, l'assurances santé, accident

2 Section 02 : le marché de l'assurance automobile en Algérie

L'usage de l'automobile est incontournable dans le quotidien du citoyen, l'assurance automobile consiste à elle seule près de la moitié du chiffre d'affaires du marché algérien des assurances, comme elles pèsent autant sur le marché mondial de l'automobile. L'Etat a rendu l'assurance légalement obligatoire, donc il est indispensable pour chaque propriétaire d'automobile d'assurer son véhicule.

La branche d'assurance automobile en Algérie semble prendre une place de plus en plus importante dans l'activité des contrats d'assurances implantés sur son territoire, la production automobile représente le premier segment du marché.

2.1 L'assurance automobile :

L'assurance automobile est certainement le produit d'assurance le plus familier du grand public. La principale raison est que le contrat de base dit « de responsabilité civile automobile » est obligatoire pour tout véhicule en circulation. C'est grâce à ce contrat que la victime d'un accident automobile est indemnisée par la compagnie assurant le responsable de l'accident. Cette garantie minimale est souvent complétée dans le même contrat par une assurance de dommage : tierce collision, vol, incendie, bris de glace. Le contrat exhaustif est baptisé « assurance tout risque ».77

2.2 Définition et les types de contrat d'assurance automobile :

2.2.1 Définition du contrat d'assurance automobile

En général le contrat d'assurance auto matérialise l'accord passé entre un assureur et son client, dans l'optique de protéger l'assuré pour les sinistres convenus, avec un échange réciproque de documents .en pratique, la compagnie d'assurance propose une indemnisation adéquate en cas de préjudice subi, contre le paiement d'une prime ou de cotisations à diverses échéances. Le contrat doit alors bien être compris par l'assuré, dans le but de faire valoir ses droits en cas de sinistre. (Voir annexe n°1) un exemplaire de la compagnie d'assurance GIG.

Le contrat est souscrit pour la durée prévue aux conditions particulières. La durée du Contrat est généralement de trois (03) mois, six (06) mois ou d'une année.

77 Henri, D et HOCHET, J, « micro-économie de l'assurance » , édition economica , paris ,1991.

Autre définition à savoir celle de COUILBALT« le contrat d'assurance automobile est une assurance obligatoire qui a pour but de garantir le conducteur d'un véhicule automobile contre les conséquences des dommages matériels ou corporels causés par son véhicule à des tiers. En fonction du type de contrat souscrit, l'assurance automobile peut également couvrir les dommages matériels pour le véhicule assuré et les dommages corporels du conducteur »⁷⁸.

2.2.2 Les types de contrat d'assurances automobiles :

Il existe deux types de contrat d'assurances :⁷⁹

A) le contrat d'assurance particulière :

Le contrat pour particulier est destiné pour couvrir un seul véhicule, la distinction de particulier est un peu différent du terme employé en général car dans ce contexte le terme particulier ne veut pas dire uniquement l'usage privé mais aussi que le contrat prend en charge un seul véhicule car il peut exister des contrats flotte pour particuliers (un particulier qui possède plusieurs véhicules).

B) le contrat d'assurance flotte :

La flotte est l'ensemble de véhicules à moteur couverts au sein d'une même police automobile, elle est divisée en deux catégories:

➤ Les flottes naturelles :

Elles sont constituées d'un ensemble de véhicules appartenant ou exploités par un même propriétaire ou entité juridique ayant souscrit un contrat collectif pour la couverture globale de son parc. Ainsi tous les véhicules sont soumis aux mêmes règles tarifaires, les primes de chacun d'eux sont recouvrées en une seule fois et les conditions du contrat sont applicables indistinctement à tous.

⁷⁸ François COUILBAULT, « Assurance de Personnes », 3eme édition, L'argus de l'assurance, 2014, P 32

⁷⁹ CHANH, S et PECHINOT, J, « Manuel de l'assurance automobile », 5ème éditions, L'argus, Paris, 2016, p.40.

➤ Les flottes artificielles :

Elles correspondent au regroupement « mutualisé » de contrats automobiles couvrant des clients distincts d'un prescripteur ayant les mêmes besoins en termes d'assurance, chacun acquittant la prime relative à son véhicule.

2.3 Les garanties d'assurances automobiles :

La garantie consiste à protéger l'assuré contre les dommages matériels qui surviennent lors du transport terrestre de la personne transportée et qui sont la conséquence directe d'un ou plusieurs des accidents suivants : Incendie, collisions des véhicules assurés.

Les garanties peuvent être :

- Sois obligatoires.
- Ou facultatives (non obligatoires).

2.3.1 Garantie obligatoire : Responsabilité Civile (RC) :

Selon les conditions générales de la police d'assurance automobile : tout propriétaire d'un véhicule est obligé de s'assurer en RC en raison de dommage corporel causé au tiers. la garantie civile comprend, la responsabilité en circulation qui s'agit d'une garantie des dommages corporels causés à autrui pendant que le véhicule est en circulation et la responsabilité civile hors circulation : la société garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que celui-ci peut couvrir en raison des dommages corporels ou matériels causés à autrui et résultant d'un fait prévu en cas d'accident, incendie ou explosion, causé par un véhicule ou par un appareil terrestre et en cas de chute de ses accessoires produits, objets et substances.

➤ La responsabilité civile en circulation :

« Tout propriétaire d'un véhicule doit, avant de le mettre en circulation, souscrire une assurance couvrant les dommages causés aux tiers par ce véhicule. Le mot véhicule désigne dans le présent texte, tout véhicule terrestre à moteur ainsi que ses remorques ou semi-remorques et leur chargement. par remorques et semi-remorques, il faut entendre :

- Les véhicules terrestres construits en vue d'être attelés à un véhicule terrestre à moteur et destinés au transport de personnes ou de choses.

- Tout appareil terrestre attelé à un véhicule terrestre à moteur.
- Tout autre engin pouvant être assimilé, par voie de décret, aux remorques ou semi-remorques. »⁸⁰

➤ **la responsabilité civile hors circulation :**

L'assureur garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que celui-ci peut encourir en raison des dommages corporels ou matériels causés à autrui, et résultant d'un fait prévu en cas d'accident, incendie ou explosion, causé par un véhicule ou par un appareil terrestre et en cas de chute de ses accessoires produits, objets et substances.

Toutefois, cette garantie ne couvre pas les sinistres survenant lorsque le moteur du véhicule assuré est utilisé comme source d'énergie pour effectuer des travaux de quelque nature que ce soit.⁸¹

2.3.2 Garantie non obligatoire (facultatives) :

En complément de la garantie obligatoire de responsabilité civile, l'assureur automobile propose d'autres garanties facultatives relatives aux dommages subis par le véhicule ainsi que celles relatives aux personnes transportées à bord.

2.3.2.1 Les garanties tous risques ou Dommage Avec ou Sans Collision « DASC »:

Elle concerne les accidents avec ou sans collision. En cas de collision avec un véhicule de choc contre un corps fixe ou mobile ou de renversement sans collision préalable du véhicule assuré, la société garantit le paiement de la réparation des dommages que cet événement aura causés au véhicule assuré ou aux accessoires ou pièces de rechange prévues dans le catalogue du constructeur.

Au titre d'indemnité forfaitaire pour le préjudice causé à l'assuré par frais de dépannage et privation de l'assuré de son véhicule. le versement dans la limite de 200 dinars une somme égale à un certain pourcentage du montant des dommages subis conformément aux stipulations de l'alinéa précédent. Ce pourcentage est fixé comme suit :

- 4% pour les véhicules de tourisme à usage d'affaires ;
- 6% pour les commerciaux à usage de transport privé de marchandises ;

⁸⁰ Article 01 de l'ordonnance n° 74- 15 du 30 janvier 1974 relative à l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et au régime d'indemnisation des dommages, modifiée et complétée par la loi n° 88- 31 du 19 juillet 1988.

⁸¹ Voir l'article 4 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée complétée par la loi N°06-04 du 20 février 2006.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

- 8% pour les véhicules commerciaux à usage de transport privé de voyageurs et de marchandises.⁸²

2.3.2.2 *les dommages collision :*

En cas de collision survenant hors des garages, remises ou propriétés, occupés par l'assuré, entre le véhicule assuré et, soit un piéton identifié, soit un véhicule ou animal domestique appartenant à un tiers identifié, la Compagnie garantit à l'Assuré, le paiement jusqu'à concurrence de la somme indiquée aux conditions particulières qui de 5000 da ; 10 000 ; 20 000 ; 30 000 ; 40 000 ; 50 000 la réparation des dommages que cette collision aura causé au véhicule assuré. Donc l'assuré dans ce cas soit fautif ou victime il doit percevra une indemnisation selon l'option qui la été choisie.

2.3.2.3 *La garantie vol incendie V.I.V :*

Au titre de cette garantie, sont couverts les dommages subis par les véhicules assurés leurs accessoires et les pièces de rechange dont le catalogue du constructeur prévoit la livraison en même temps que le véhicule, en cas :⁸³

- de vol ou de tentative de vol du véhicule assuré;
- d'incendie, combustion spontanée, chute de la foudre et explosion.

2.3.2.4 *La garantie défense et recours :*

Permet :

- la prise en charge de la défense des intérêts de l'assuré devant les juridictions concernées, chaque fois qu'il est mis en cause du fait de l'utilisation du véhicule assuré ;
- l'exercice du recours contre le tiers responsable ou son assureur, pour récupérer le remboursement des dommages subis par le véhicule assuré.⁸⁴

⁸² AZEM, N et AZDAOU, R « assurance automobile, les différentes garanties et la gestion des sinistres au sien de la CAAR d'azazga » ; mémoire fin d'étude ; option finance et assurance ; 2019 ; p 47.

⁸³<https://www.uar.dz/assurances-automobiles/> consultés 05/2023

⁸⁴<https://cna.dz/lassurance-automobile> consulté 05/2023

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

2.3.2.5 *La garantie catastrophe naturelle :*

Si la couverture des dommages au véhicule (tous accidents, dommages par collision, vol, incendie, etc.) est incluse, l'assuré doit souscrire une assurance contre les dommages causés par des catastrophes naturelles (inondations, avalanches, tremblements de terre, etc.).

2.3.2.6 *Garanties assistance automobile :*

Conformément à l'article 02 de la loi 06-04 du 20 février 2006, modifiant et complétant à l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances, cette garantie permet aux assureurs d'offrir des prestations aux assurés (dépannage, remorquage, frais d'hôtel ou de déplacement,...).généralement, les événements garantis pour cette couverture sont :

- dépannage/remorquage en cas de panne ou d'accident ;
- retour des bénéficiaires/poursuite du voyage/frais d'hôtel ;
- séjour et déplacement des passagers suite au vol du véhicule ;
- gardiennage et récupération du véhicule après réparation ;
- service d'un chauffeur qualifié.

2.3.2.7 *Garantie personne transporté :*

En cas d'accident couvert, la compagnie d'assurance garantit au passager transporté le paiement des indemnités prévues aux conditions particulières et le remboursement des frais médicaux, sous réserve des conditions prévues aux conditions générales du contrat d'assurance automobile. frais de médicaments après demande de remboursement à la sécurité sociale, dans les limites fixées par (certaines conditions.)

2.3.2.8 *Bris de glace (BDG) :*

L'assureur garantit l'assuré contre les dommages causés au pare-brise, à la lunette arrière et aux glaces latérales du véhicule assuré, par projection de cailloux, de gravillons, ou autres corps que le véhicule soit en mouvement ou en stationnement.⁸⁵

2.3.3 **Les garanties contractuelles :**

Ces garanties permettent d'accorder au souscripteur des garanties ainsi qu'aux membres transportés de sa famille. Il suffit des garanties suivantes :⁸⁶

⁸⁵<https://cna.dz/lassurance-automobile> consulté 05/2023

⁸⁶ AZEM, N et AZDAOU, R « assurance automobile, les différentes garanties et la gestion des sinistres au sien de la CAAR d'azazga » ; mémoire fin d'étude ; option finance et assurance ; 2019 ; 49.

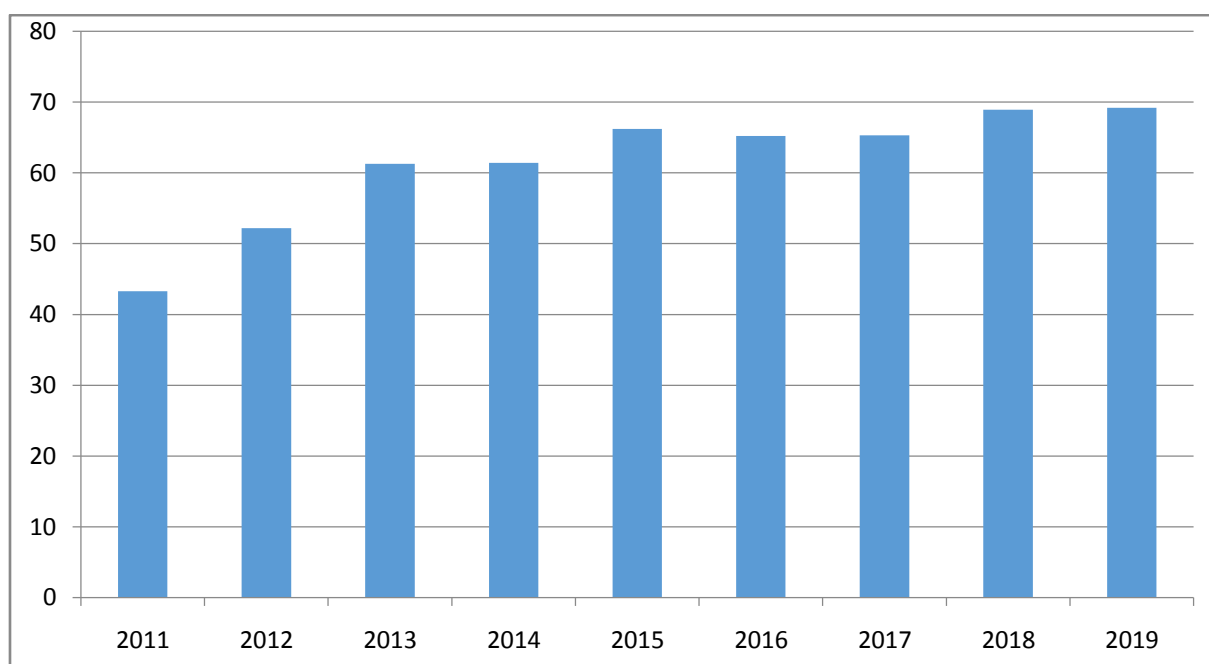
Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

- **En cas de mort** : L'assureur s'engage à verser à capitale aux conditions particulières ;
- **En cas d'infirmité permanente partielle ou totale** : Lorsque les personnes sont atteintes égales au produit du capital garanti par le taux incapacité ;
- **Frais de traitement médicaux et pharmaceutiques** : La garantie des frais de traitement permet le remboursement à l'assuré. de ceux-ci de couvrir tous les frais médicaux pharmaceutiques à condition de les justifier par des pièces légales requises.

2.4 Le chiffre d'affaire de la branche automobile :

L'usage de l'automobile est incontournable dans le quotidien du citoyen, l'assurance automobile c'est la branche principale domine le marché avec une part de 50%.

Figure N°03 : Évolution de chiffre d'affaire de la branche automobile (en milliards de DA)



Source : réalisé par nos soins d'après les données CNA 2011/2019

Le chiffre d'affaires des assurances automobiles est passé de 43.3 milliards de dinars en 2011 à 69,2 milliards de dinars en 2019 d'après la lecture du graphe. Cette branche est réalisée une progression de **59.55%** pendant cette période. Ceci est dû à la chute des importations algériennes de véhicules. Comme on constate un recule de 5.8 % pour T1 de l'année 2017 par rapport au même semestre pour l'année 2016 à cause des prix des véhicules qu'ont fortement augmentés ces derniers temps.

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

Mais contrairement (T2) 2018 on remarque une augmentation de 5.1% par rapport à la même période en 2017 cela dû à la stabilisation des prix des véhicules.

Aussi les garanties non obligatoire qui leur coût est cher comparativement a la responsabilité civile représente 80% de chiffre d'affaire de l'assurance automobile sa pour bien protéger elle-même et son matériels.

Tableau N°03 la branche automobile par rapport aux autres branche au 30/06/2022 (T2) :

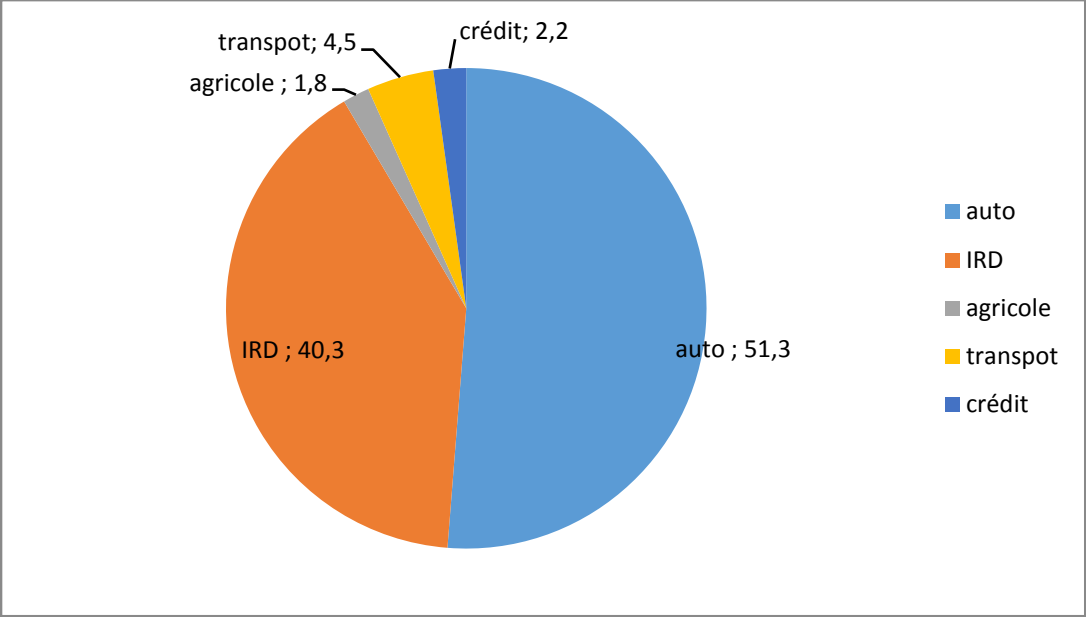
En da	Chiffre d'affaire		Structure de marché		Evolution	
	30/06/2022	30/06/2021	2022	2021	En%	En valeur
Assurance automobile	33 977 192 171	32 850 691 262	51.3%	51.0%	3.4%	1126470909
IRD	26 685 991 060	26 612 375 734	40.3%	41.3%	0.3%	73615326
Assurance agricole	1 162 082 820	1 104 900 444	1.8%	1.7%	5.2%	57182375
Assurance transport	2 956 025 406	2 672 045 673	4.5%	4.1%	10.6%	283 979 733
Assurance-crédit	1 460 887 467	1 229 132 688	2.2%	1.9%	18.9%	231754779
Total	66 242 148 924	64 469 145 801	100%	100%	2.8%	1773003123

Source : cna.dz

Notes de conjoncture

Chapitre 2 : les assurances automobiles en Algérie

Figure N°04 : structure de la branche automobile par apporte aux autres branche de l'année 2022.



Source : réalisé par nos soins d'après les données cna.

La branche automobile représente 51,3% des parts du marché. Elle est réalisée au premier semestre (T2) de l'année 2022 un chiffre d'affaire presque 34 milliards de DA, c'est en hausse de 3,4% comparativement à la même période de l'année 2021. directement suivie parla branche IRD qui enregistre 26 milliards de DA au premier semestre 2022. comparativement à la même période de l'année 2021 il y a une hausse de 0,3%

Après les autres branches n'ont pas dépassé en globalité 10% de parts de marche. donc la branche automobile considérée comme la branche principale, qui représente à elle seul la moitié du marché.

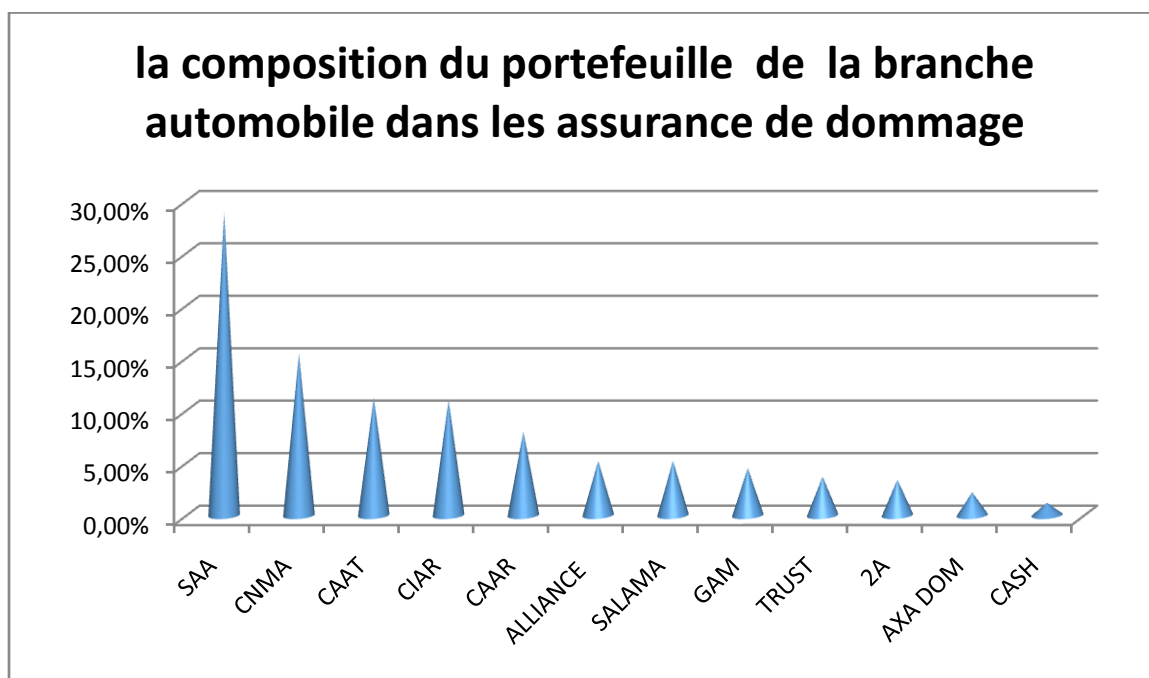


Figure N°05 : la composition du portefeuille de la branche automobile dans les assurances de dommages en 2019

Source : réalisé nos sois d'après les donnée de Cna.dz

L'assurance automobile en Algérie est pratiquée par treize (12) sociétés dont :

- **Quatre compagnies publiques y compris une mutuelle.** Il s'agit de : SAA. CAAT ; CAAR ; CASH ; et une société mutuelles (CNMA).
- **Sept privées :** il s'agit de : 2A, ALLIANCE, AXA Dommages, CIAR, GAM, SALAMA, TRUST.

Conclusion

Nous constatons que la branche automobile est la branche la plus développée dans le secteur assurantiel Algérien, et la plus active vu les chiffres qu'elle réalise, elle ne cesse de s'accroître au fil des années.

Le marché des assurances connaît de profondes mutations compte tenu de son rôle économiques et social .malgré l'ouverture des activités d'assurances aux opérateurs privés, le secteur de l'assurance demeure encore dominé par les opérateurs publics.

Partie pratique

*Chapitre 3 : Analyse de la rentabilité
de la branche automobile chez GIG*

0620

1 Introduction

L'Algérienne des Assurances (GIG) est parmi les sociétés d'assurances qui ont été créées dans le cadre de l'ouverture du secteur des assurances en Algérie aux opérateurs privés. Cette société est considérée comme la première société a créé avec un capital détenu à 100% par le privé.

La structure de ce chapitre sera présentée en trois sections avec lesquelles nous allons réaliser un cas pratique. La première sera consacré à la présentation de l'organisme d'accueil la GIG (0620 ait R'zine Bejaia) alors que la deuxième traitera la seconde section portera la déclaration et le règlement des sinistres automobiles et Enfin, dans la dernière section portera sur l'étude du chiffre d'affaires de la branche automobile au sein de l'agence.

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil « 2a0620 Ait R'zine »

D'une manière générale, une agence d'assurance est un lieu ouvert au public, elle fonctionne comme une véritable Petite et Moyenne Entreprise (PME). Elle est le premier centre de production d'une compagnie d'assurance, un milieu de travail au sein duquel la souscription des contrats est réalisée. Elle est l'espace de vente, c'est-à-dire le lieu où convergent, d'une certaine façon, les efforts et les stratégies commerciales de l'assureur. mon cas d'étude fait partie de la direction régionale de Bejaia. C'est une agence générale qui porte le code «0620 », sise au quartier elkouachi Village Guen douze, Ait Razine Willaya de Bejaia.

2 Les activités de l'agence "0620"

Dans le but de représenter la 2A dans la wilaya de Bejaia, l'agence 0620 met à la disposition de la clientèle locale ses services dans l'ensemble des branches d'assurance.

2.1 Les assurances de dommages

Les assurances de dommages commercialisés par l'agence 2a0620 concernent :

- ✓ L'automobile * L'incendie et évènements naturels
- ✓ La responsabilité civile générale * Les risques de construction
- ✓ L'assurance mortalité-animaux * Les autres dommages aux biens
- ✓ Le transport par voie (terrestre, aérienne et maritime) * Le matériel agricole.

3 L'organisation de l'agence "0620"

Les agences d'une ou plusieurs Wilaya forment une direction régionale, à la tête de laquelle est placé le directeur régional qui est la plus haute autorité de celle-ci. Chaque agence comprend au minimum deux services.

L'agence 0620 est constituée d'un directeur d'agence et de différents services (Production, Indemnisation, Comptabilité).

3.1 Le directeur de l'agence

Le directeur de l'agence se trouve à la tête de celle-ci, il doit être un véritable chef d'entreprise et un manager opérationnel chargé de :

- l'application de la stratégie du développement de l'entreprise ;
- coordonner toute l'activité de l'agence ;
- veiller à la préservation et à l'amélioration de l'image de marque de la société ;
- proposer à sa hiérarchie toute amélioration sur le niveau des prestations rendues ou sur la rentabilité de l'agence ;
- veiller à la discipline, à l'application du règlement intérieur et des règles de sécurité ;
- veiller à la formation et à la gestion rationnelle du personnel, notamment en assurant la polyvalence de celui-ci,
- négocier les contrats importants ;
- signer les chèques établis au niveau de l'agence (ordonnateur).

3.2 Les différents services

Ces services sont ceux sur lesquels s'appuie l'activité même de l'entreprise, à savoir l'assurance.

Tout commence par le service production, le service sinistre ou l'indemnisation intervient lors de la réalisation des sinistres prévus au cours de la durée du contrat. Il existe trois catégories de services dont le but est de mener à bien l'activité de l'agence, chaque service est géré par un chef de service.

3.2.1 Le service production

C'est un service qui occupe une place primordiale dans une compagnie d'assurance.

En effet, il est chargé de gérer les souscriptions des clients. Il est le service le plus important dans l'agence, le chef de service production a en charge la commercialisation de tous les produits d'assurance via un suivi rigoureux des éléments du service. Ces derniers, appelés généralement «Producteurs», sont à la base de toutes relations directes avec la clientèle, tant en termes commercial qu'administratif.

Les producteurs, que ce soit en automobile, en IARDT ou en assurances de personnes, connaissent parfaitement les produits commercialisés et transmettent vers la direction toutes les informations concernant l'environnement et les besoins des clients. Ils sont chargés, à la fois, de la rédaction et du renouvellement des contrats, ils ont pour missions la production des conditions particulières de chaque catégorie d'assurances mise en vente, de la réception du client, à la saisie du contrat sous le logiciel utilisé par la compagnie « Panel », jusqu'à l'édition des conditions particulières, la signature du contrat par le client et l'encaissement de la prime par le caissier.

3.2.2 Le service indemnisation

Ce service est au cœur du métier d'assurance, c'est à son niveau de ce service que les assurés sinistrés découvrent la compétence, l'honnêteté et l'efficacité des assureurs. Après réception de chaque déclaration de sinistres, à travers un constat dûment rempli par l'assuré ayant subi un accident, l'agent sinistre doit ouvrir un dossier pour chaque assuré reçu pendant la journée et enregistrer celui-ci sous le logiciel utilisé. Il doit informer, clairement et complètement, l'assuré des documents et informations nécessaires pour déterminer la somme de l'indemnisation que la société doit lui verser, en fonction, des garanties choisies lors de la souscription du contrat. Ce montant est arrêté par un professionnel en la matière après expertise des dégâts occasionnés au bien de l'assuré. En principe, les sinistres sont réglés rapidement, après rassemblement des justificatifs nécessaires, par l'assuré ou le bénéficiaire et l'établissement du rapport d'expertise par un expert agréé par l'assureur.

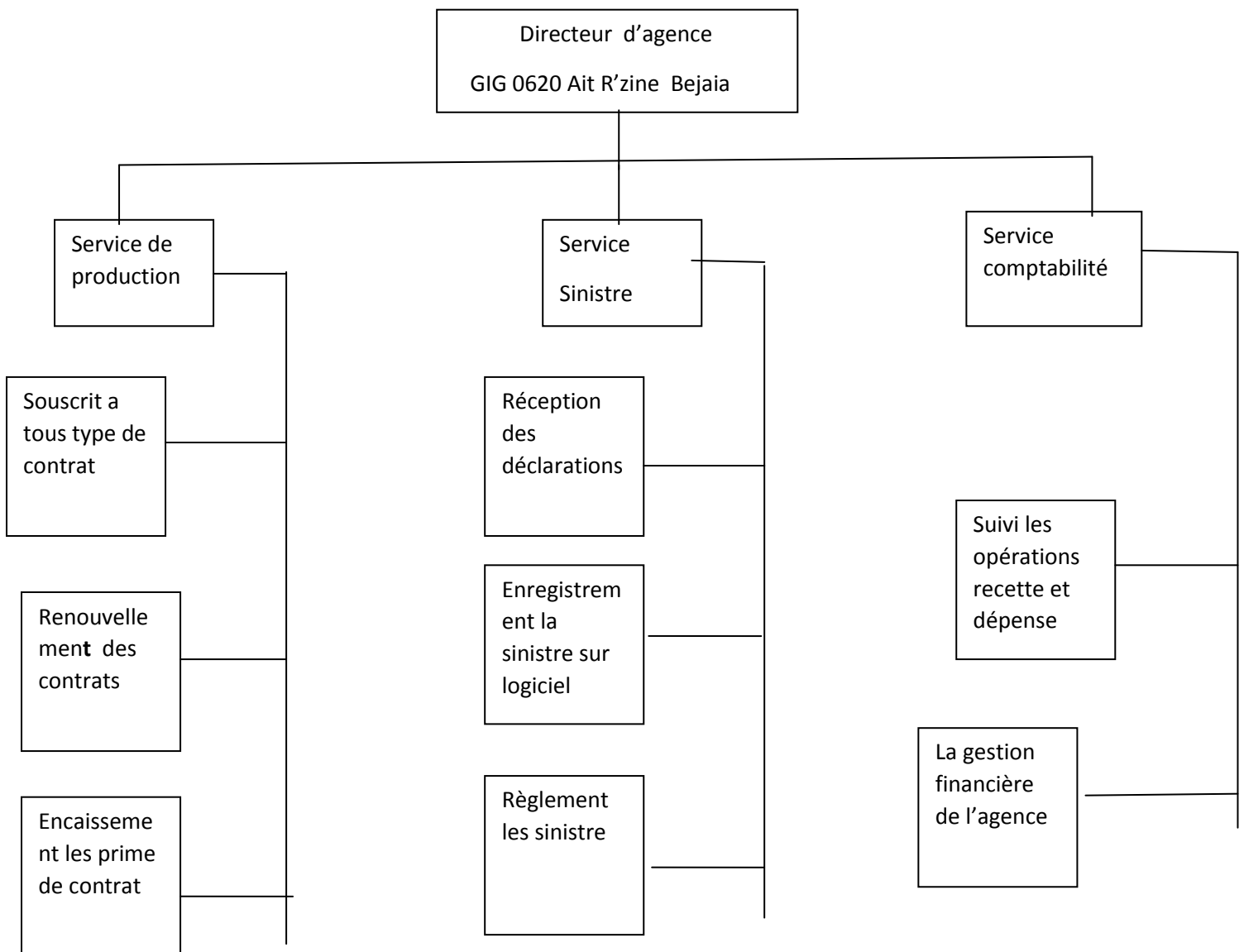
3.2.3 Le service comptabilité

Le responsable de ce service doit, non seulement connaître les règles du métier, mais aussi les particularités du droit comptable, que la loi impose à une compagnie d'assurance. chargé surtout du contrôle comptable, il vérifie en permanence l'étendue des engagements de la compagnie et vérifie, également, que les actifs du bilan sont suffisants pour y faire face.

Le chef du service contrôle les activités des autres services dont il suit l'évolution en termes de chiffre d'affaires, d'encaissements, d'annulations et de résiliations. Il est impliqué dans le suivi des résultats des services sinistres et production. En ce sens, il joue le rôle de contrôleur de gestion.

Le chef de service comptabilité est chargé d'arrêter la journée comptable ainsi que sa centralisation, de toutes les opérations effectuées pendant la journée au niveau des deux autres services, en utilisant, le logiciel « Panel ». Ainsi, les éléments du service comptabilité auront pour mission, de vérifier la régularité des pièces justificatives et l'utilisation des comptes et codes des opérations appropriées.

Figure N°06 : L'organigramme de l'agence 2a 0620 AIT R'zine Bejaia :



Source : Réalisé nos même d'après de document interne du GIG

Nous avons essayé de présenter l'accueil de la compagnie d'assurances GIG 0620 avec les différents services et les différentes tâches de chaque membre de la compagnie. Le but de la compagnie c'est donnée le produit qui est adapté au besoin du client et proposé au meilleur prix.

2 Section 02 : la déclaration et le règlement d'un sinistre

Un sinistre signifie la survenance ou la réalisation d'un événement aléatoire (incendie, vol, accédant...) d'entraîner l'exécution d'une garantie prévue dans contrat d'assurances.

Le sinistre n'est pas considéré réel, dès la réclamation de la victime d'un dédommagement au responsable assuré, c'est un événement qui fait jouer les garantie du contrat : indemnité ; capitale.

La branche automobile reste marquée par une sinistralité en nette croissance, vue l'importance de nombre d'accidents, ce qui exige une réforme structurelle pour gagner la confiance des assurés qui se plaignent de lourdeurs dans les procédures de traitement d'un sinistre automobile comme (le traitement de : la déclaration d'un sinistre, l'expertise, les techniques d'indemnisations et les recours...).

2.1 La déclaration d'un sinistre

Figure N°07 : la gestion de sinistre



Source : réalisé nos même d'après le document interne du gig

Pour que la compagnie d'assurance réglé le sinistre il faut passer par un ensemble d'étapes et parmi elle on trouve :

- **La déclaration de l'assuré**

Dans la première étape l'assuré se rendre a sa compagnie d'assurance pour déclarer l'accédant sois il est fautif ou victime d'ans délai il ne faut pas dépasser **7 jours** dans ce cas l'assuré remplir un document qu'il s'appel un constat amiable.

Ce dernier est un formulaire mis au point par les assureurs pour faciliter l'indemnisation, ce document rassemble les renseignements utiles en cas de sinistre, on peut l'utiliser à chaque accident matériel car c'est le meilleur moyen d'informer rapidement et efficacement votre compagnie d'assurance. (Voir annexe n°2)

Le constat amiable contient les informations et circonstances du sinistre il permet de déterminer la responsabilité de personnes impliquées.

Pour remplir le constat l'assuré a besoin des documents d'identités personnels pour lui-même et pour l'adversaire (tiers) tel que :

- copie carte grise de véhicule
- le permis de conduire
- le contrat d'assurances

- **L'enregistrement du dossier sinistre :**

Après la déclaration, l'assureur doit enregistrer le sinistre sur l'application (logiciel) qu'il s'appelle **panel d'exploitation sinistre** avec un numérotage continu.

- **Désigne un expert (ordre de service) :**

Quand l'expert reçoit le dossier du sinistre avec les photos qui ont été prises, il traite et analyse le dossier pour déterminer exactement la responsabilité de l'assuré.

L'expertise automobile a pour but la détermination du coût de la réparation imputable à un accident. Elle diffère selon qu'il s'agit d'évaluer les préjudices matériels et les préjudices corporels s'il existe.

- **Traitement de dossier :**

Quand la compagnie d'assurance GIG reçoit procès-verbal expertise (PVE) de l'expert pour voir la responsabilité ou non responsabilité de l'assuré :

*dans le cas où l'assuré de la compagnie n'est pas fautif :

- établit le premier chèque de garantie selon la garantie qu'il souscrit.
- envoyer la réclamation à la compagnie adverse pour indemniser le montant des dommages qu'il a subis assurés.

-une fois que la compagnie adverse a réglé le montant des dommages (dégâts) réclamés la compagnie GIG établit le deuxième chèque pour l'assuré.

*dans le cas où l'assuré de la compagnie est fautif :

- Dans ce cas l'assuré a le droit d'un seul chèque selon la garantie souscrite.
- indemniser la compagnie adverse une fois que la compagnie reçoit leur réclamation.

✚ La compagnie d'assurance GIG utilise deux cas pour calculer l'indemnité :

➤ **Premier cas : la garantie souscrit est inférieur au montant des dégâts**

Le montant de l'indemnité= montant de garantie – franchise + l'immobilisation

➤ **Deuxième cas : DC est supérieur au montant des dégâts**

Le montant de règlement=montant des dégâts- vétusté - franchise+ immobilisation

Et pour les deux cas la compagnie gig calculer le montant de recours qui elle reçoit a la compagnie adverse dans le cas au le client de GIG est victime.

Montant recours = le montant de dégât – vétusté +immobilisation nombre jours *100
(barème fixé par l'état)

2.2 Le règlement d'un sinistre :

Dans notre cas d'indemnisation d'un dommage matériel s'est produit-le17/03/2021. Sur la route National de DJELFA vers ALGER. le 20/03/2021 le client à déclarer le sinistre ainsi qu'une demande de constatation de voiture endommagée.

Après avoir reçu la déclaration du sinistre qui doit être toujours daté et signée par l'assuré, l'agent sinistre procède au contrôle.

Le service sinistre automobile a envoyé un ordre de service à l'expert pour expertiser la voiture sinistre et l'exactitude des effets.

Le PV d'expertise reçue le 29/03/2021, porte les causes et les circonstances de sinistre état descriptif et estimatif des dommages ainsi que le rapport sur sinistre.

Dans notre cas les dégâts relevés sur place sont les suivants :

- PHARE AVAN
- CALANDRE AVAN
- TRAVERSE PARCHOC AVANT
- BERCEAU MOTEU
- ARMATURE AVANT
- RADIATEUR CLIMATISEUR
- RADIATEUR EAU

A) L'expert a estimé les dommages comme suit :

- Montant fournitures : 98170,59 DA
- Montant peinture: 6200,00 DA
- Montant main d'œuvre: 16000,00 DA
- Montant total (TTC): 120370,59 DA

- Vétuste (%): 15% soit : 14725,60 DA
- Nombre de jours pour la réparation 8 jours

B) dans ce cas :

- Le client de compagnie gig n'est pas responsable (victime)
- La garantie effectuée dommage collision 40 000 DA.

L'indemnisation se fait comme suit :

Le montant de l'indemnité = montant de garantie – franchise + l'immobilisation

Montant de l'indemnisation = 40 000 – 2500 + 200

Le montant de l'indemnisation = 37 700 DA

Donc l'assuré reçoit un 1^{er} chèque de la somme 37 700 DA

➤ Pour la compagnie adverse elle à envoyer un chèque de :

Chèque recours = le montant des dommages (PV) – franchise + immobilisation (nombre de jours *100)

Chèque de recours = 120370.59 – 14725.60 + 800

Chèque de recours = 106,444.99da

Quant la compagnie GIG reçoit le chèque de recours elle va déduire dans ce montant la somme de 1^{er} chèque pour établir le 2^e chèque à l'assuré et le reste c'est la part de la compagnie.

Donc l'assuré reçoit le 2^{ème} chèque est de 68 744.99 DA

La part de l'assuré = 37700 DA

Nous avons essayé de présenter le cas d'un sinistre de dommages matériels qui a été réglé avec l'accord de l'agence **GIG 0620 Ait R'zine willaya de BEJAIA**

Après la procédure de calcul la compagnie GIG établit l'ordre de paiement au profit du leur client. Le comptable va procéder à l'établissement du chèque, après le montant sera signé par le bénéficiaire validé pour l'établissement de la quittance de l'indemnisation. D'où l'assuré va recevoir une indemnisation de la valeur estimée.

3 Section : 03 Essai d'évolution de la rentabilité de chiffre d'affaire de la branche automobile

Dans le secteur assurantiel, la branche automobile est la plus dominante par rapports aux autres branches soit par leur chiffre d'affaires, soit par le volume des sinistres sinistre. Dans cette section, nous allons étudier l'évolution de la production de cette branche et son importance sur le chiffre d'affaire globale chez l'agence GIG.

3.1 L'évolution le chiffre d'affaire de la branche automobile

L'analyse le chiffre d'affaire de la branche automobile avec le nombre des contrats souscrit dans le tableau ci-après.

Tableau N°04 : évolution le chiffre d'affaire de la branche automobile :

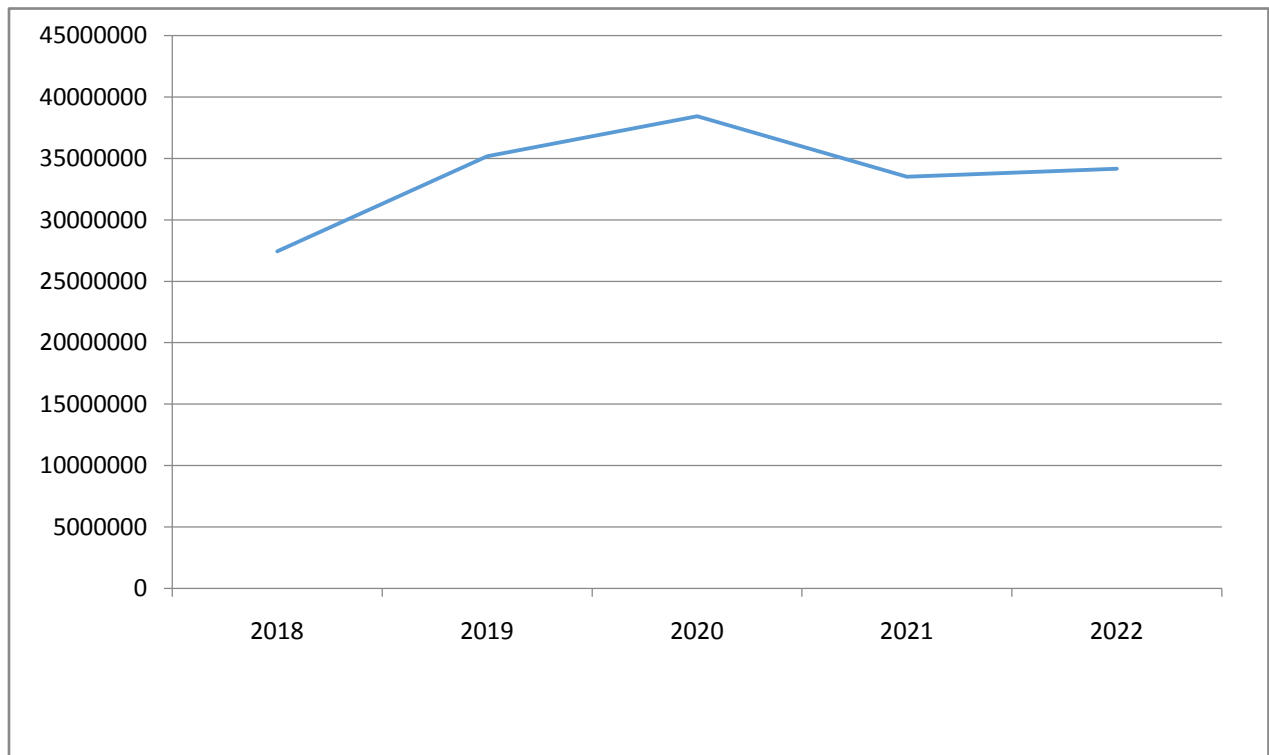
	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de contrat	3540	4587	4520	4702	4694
Chiffre d'affaires	27419773.84	35166964.04	38417803.76	32195894.26	32626524.42

Source : réalisé nos même d'après les données da la GIG

Nous constatons à travers le tableau que la branche automobile a connu une augmentation de son chiffre d'affaire de 2018 à 2020 avec un taux de **40.11%**. Cette augmentation signifie que la compagnie d'assurance **0620 Ait R'zine** a construit une notoriété parmi ses clients, malgré qu'elle est nouvellement créée, et le but de chaque entité économique c'est de chercher toujours attirer plus de client. De plus, elle profite d'une situation de monopole vu qu'elle est la seule compagnie d'assurance dans la région.

En 2020 à 2022 la compagnie d'assurance GIG a enregistré une diminution de son chiffre d'affaire de 15.07% par rapport à l'année d'avant malgré le nombre des clients souscrits augmenté. cette période c'est la période de covid-19 qui traverse le monde entier, y compris l'Algérie, donc ya pas plus de circulation dans la route c'est évidemment ya pas plus d'accident, donc les assurés dans cette période optent pour des souscriptions pour le minimum de garanties obligatoires par la loi et évitent les garantie non obligatoire (DC ; DASC...). Ce qui a fait régresser le chiffre d'affaire.

Figure N°08 : l'évolution de chiffre d'affaire de la branche automobile



Source : Réalise nos même d'après des données GIG.

A cours des 5 ans que nous avons étudiées de 2018 jusqu'à 2022 la compagnie d'assurances n'a atteint qu'en 2020 le chiffre d'affaire **38417803.76** million de dinars.

3.2 La production de la branche automobile par garantie en 2021 :

Dans ce point, nous procéderons à l'analyse descriptive du chiffre d'affaire de la branche automobile par garanties

Tableau N°05 : la production des garanties de la branche automobile en 2021

Les garanties	Prime	%
Les garanties obligatoires		
-responsabilité civile	5662497.39	23.34%
-défense et recours	2308512.62	9.51%
-personne transporté	1028391.20	4.24%
Garantie obligatoire	8999401.21	37.09%
Les garanties non obligatoires		
- tous risques (DASC)	3434263.75	14.15%
- dommage collision	9287895.86	38.27%
- VIV	971203.81	4.0%
- brise de glace	1126492.97	4.64%
- assistance véhicule	445811.47	1.83%
Garantie non obligatoires	15265662.86	62.91%
GO +GNO	24265064.07	100%

Source : réalisé nos même d'après les données de la GIG

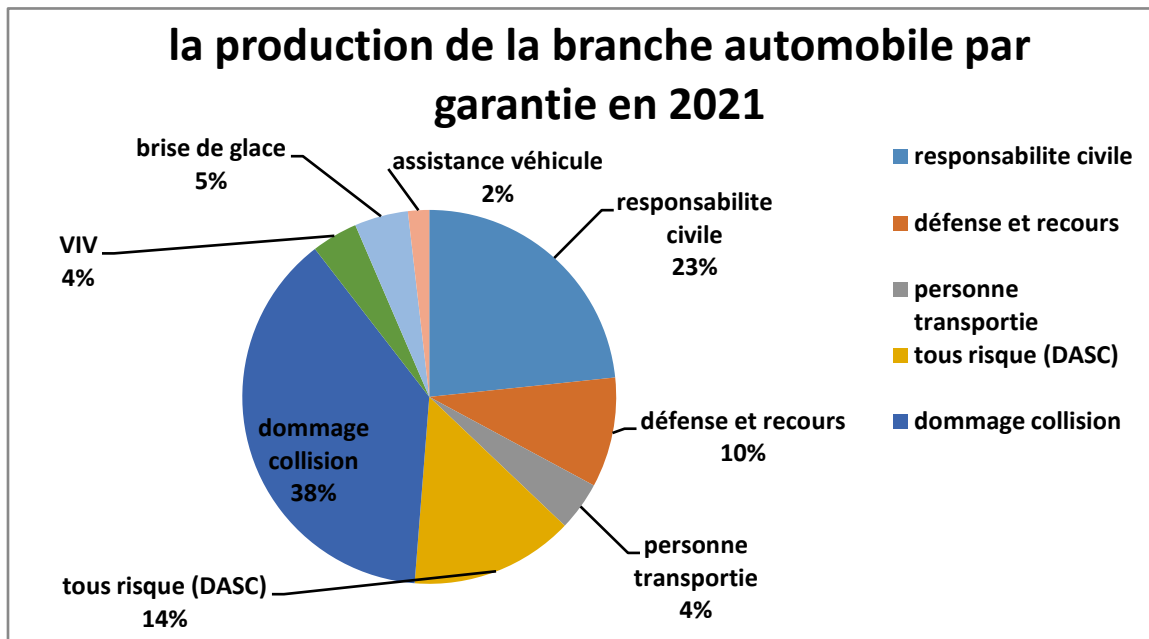
Nous constatons a travers le tableau que la branche auto à réalisé son chiffre d'affaire a partir des garanties non obligatoires qui représentent 63% alors que les garantie obligatoires représentent 37% du son chiffre d'affaire en 2021.

Le chiffre d'affaire de la branche automobile est prédominé par la garantie dommage collision avec un taux avoisinant de 39%

Suivi par la garantie responsabilité civile qui représentent 23% de chiffre d'affaire. Cette garantie est obligatoire au niveau de toutes les compagnies d'assurance, celle-ci est suivie par la garantie tous risque (DASC) avec un taux de 14.15% qui n'est pas obligatoire et très coûteuse mais quad même existe des clients qui s'intéressent à souscrire cette garantie pour le remboursement en cas de risque soit avec la valeur limite qu'ils choisi au à la valeur vénale.

Après vient la garantie défense et recours avec un taux de 9,51% de chiffre d'affaire. Et les autres garanties qui ne dépassent pas 15%.

Figure N°09 : production des garanties de la branche automobile



Source : Réalisé nos même d'après les données de la compagnie gig

Dans cette figure nous constatons que le chiffre d'affaire de la branche automobile est réalisé a partir des quatre garantie essentielles tel que les dommages collision avec 38% ; responsabilité civile avec 23% ; tous risque avec 14% et défense et recours avec 10% de chiffre d'affaire.

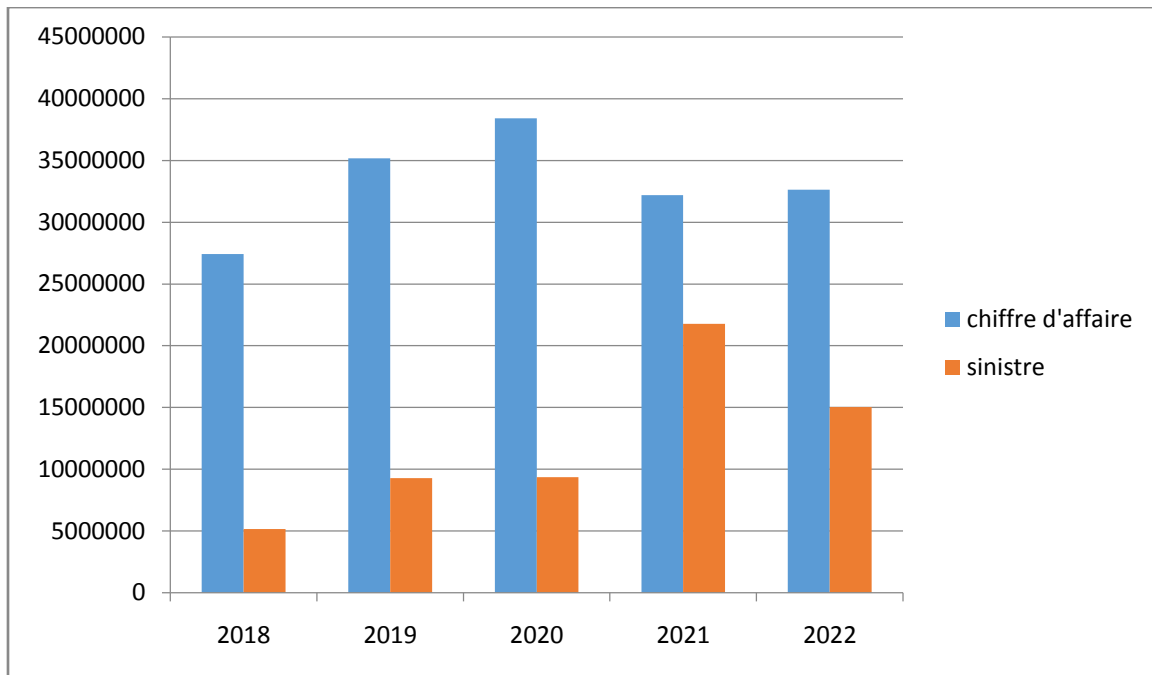
3.3 Le chiffre d'affaire de la compagnie par apport au sinistre

Nous procéderons à l'analyse des données concernant le sinistre de la branche automobile par apports a leurs chiffre d'affaire, sont présenté comme suit

Tableau N06 : le chiffre d'affaire réalisé par apport au sinistre

	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaire	27419773.84	35166964.04	38417803.76	32195894.26	32626524.42
Sinistre	5146505.33	9284183.51	9345537.53	10411054.22	17579042.88
%sinistre par rapport au CA	18.77%	26.4%	24.32%	32.33%	53.88%

Figure N°10 : le chiffre d'affaire et le sinistre de la compagnie d'assurance GIG



Source : réalisé nos même d'après les données GIG

L'étude qui nous avons fait dans compagnie d'assurances **0620 Ait R'zine Bejaia** sur l'impacte des dommages automobile sur le résultat de la branche est majoritaire, donc le résultat da la branche automobile couvre largement leurs sinistres (dégâts).

3.4 Etat récapitulatif da la production des branches d'assurance GIG(2a0620 Ait R'zine)

A l'instar de la branche automobile, le marchés des assurances en Algérie se compose aussi de plusieurs branches d'activité, chacune d'entre elles contribue à la production nationale mais avec des proportions différentes. Dans le présent tableau, nous allons classer l'évolution de la production de chaque branche.

Dans le tableau ci-après, nous allons appuyer cette analyse par l'examen l'importance de la branche automobile comparativement aux autres branches d'assurances de la société GIG durant les 5 ans qui on a abordé

Tableau N°07 : la production de la branche automobile par rapport aux autres branches

	2021	2022	Evolution %
Automobile	32195894.26	32626524.42	1.33%
Incendie et Risque divers	623686.16	718867.92	15.26%
Transport	657217.15	688439.82	4.75%
Risque agricole	19985.86	113751.74	469.16%

Source : réalisé nos même d'après les données de gig

- L'assurance automobile enregistre un chiffre d'affaires de 32626524.42 Millions DA, en 2022 par rapport à l'année 2021 qui a enregistré un chiffre d'affaires de 32195894.26 Millions DA, soit une hausse de 1.33%.
- L'assurance risque divers enregistre un chiffre d'affaires de **718867.92** Millions DA, en 2022 par rapport à l'année 2021 qui a enregistré un chiffre d'affaires de **623686.16** Millions DA, soit une hausse de 15.26%. Cette croissance trouve son origine dans la hausse de la production de la sous-branche « incendie, explosions et éléments naturels » qui détient la majorité du portefeuille de la branche IRD.
- L'assurance transport enregistre un chiffre d'affaires de 688439.82 Millions DA, en 2022 par rapport à l'année 2021 qui a enregistré un chiffre d'affaires de 657217.15 Millions DA, soit une hausse de 4.75%. et cela a base de la production des sous-branches transports terrestres, maritimes et aériens.
- L'assurance risque agricole enregistre un chiffre d'affaires de 113751.47millios DA en 2022 par apport à l'année 2021 qui à enregistré en chiffr d'affaire de 19985.86 Millions DA une hausse de 469.16%

3.5 La part de la branche automobile

Pour analyser l'importance de la branche automobile dans l'activité d'assurance de la compagnie d'assurance GIG et comment celle-ci a évoluée, nous examinerons les données fournies par la compagnie 0620 (rapports annuels des années 2018, 2019, 20120, 2021 et 2022), telles qu'elles sont retracées dans le tableau ci-après.

Tableau N°08 : La part de la branche automobile dans la compagnie

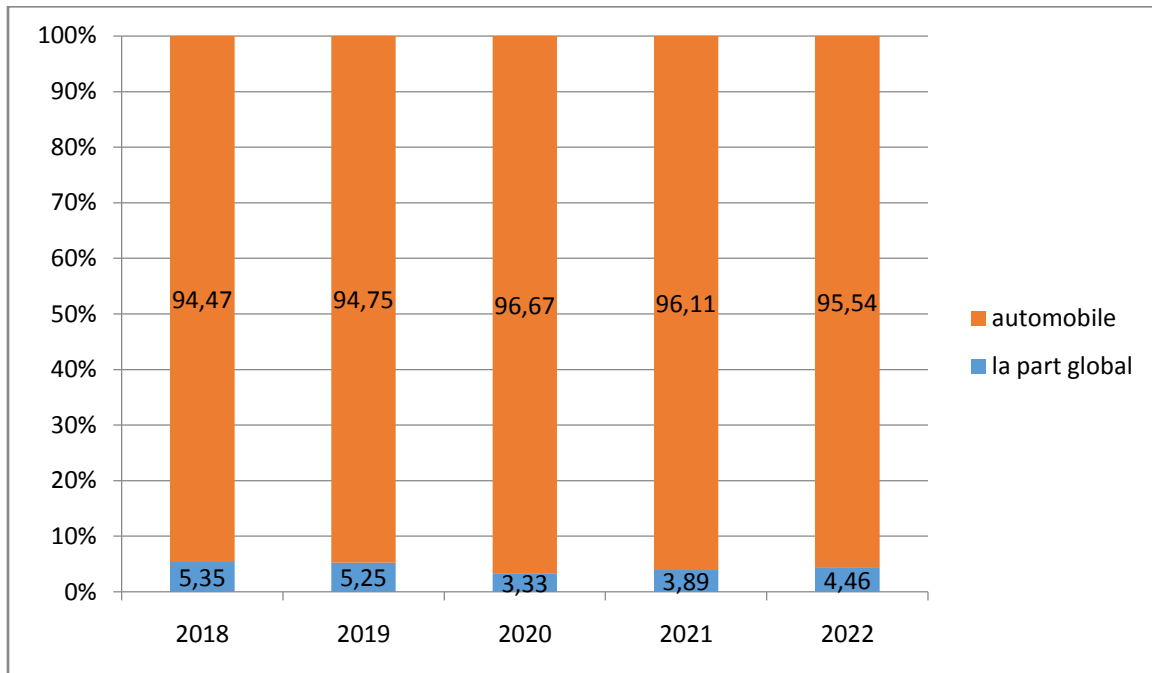
	La branche automobile dans GIG		La production totale GIG		Part de la branche auto %
	CA	Evolution %	CA	Evolution %	
2018	27, 419,773.84	229.71%	29, 024,471.27	230.52%	94.47%
2019	35, 166,964.04	28.23%	37, 114,396.02	27.87%	94.75%
2020	38, 417,803.76	9.24%	39, 734,809.24	7.6%	96.67%
2021	32, 195,894.26	-16.19%	33, 496,783.43	-15.73%	96.11%
2022	32, 262, 525,42	1.33%	34, 147,637.90	1.94%	95.54%

Source : réalisé nos-sois d'après les données de la GIG

Nous remarquons que la branche automobile est la branche la plus active dans la compagnie d'assurance GIG elle réalisé un chiffre d'affaire Cela peut refléter une demande élevée pour les polices d'assurance automobile.

La branche automobile représente une part significatif de l'activité et peut avoir un impact majeur sur la performance financière d'une compagnie d'assurance, il représente plus 94% de la production générale.

Figure N°11 : la part de la branche automobile de la production de la compagnie d'assurance N° 0620.



Source : Réalisé nos même d'après les données GIG

En termes de la part de production la branche automobile s'impose une grande partie de la production de la compagnie d'assurance 0620 en raison des produits vendus qui influencent sur le portefeuille de l'agence sur l'ensemble de la période 2018 à 2022.

Donc la branche automobile dans la compagnie d'assurance 0620 est une composante essentielle de son activité.

Conclusion

L'assurance a pour objet la couverture du risque automobile contre plusieurs risques tel que le bris de glace, le vol, l'incendie...etc. il s'agit-là d'une branche très importante pour le bon fonctionnement du système routier et la prévention routière, car la police d'assurance automobile est obligatoire et tous propriétaire de véhicule.

La branche automobile est la première au sein du marché. Elle représente un segment historique important en matière de diversification de portefeuille chez GIG.

En ce qui concerne l'indemnisation des sinistres, nous avons constaté que :

Les sinistres automobiles n'ont aucun effet négatif sur le résultat global de la compagnie pendant les 5ans car les primes des contrats d'assurances sur des garanties vendus sont plus élevées par apport aux dégâts auxquels l'agence à fait face.

L'évaluation du chiffre d'affaire de la branche automobile permet de comprendre l'importance économique de cette branche spécifique. le chiffre d'affaire s'est élevé grâce à la production des garanties non obligatoires qui représentent plus de 62%de chiffre d'affaire de la branche automobile, Cela donne des indications favorables sur la performance de l'industrie automobile.

La part de la branche automobile dans la compagnie d'assurance code **0620** est un indicateur essentiel ayant une influence sur sa rentabilité globale. Cette part importance souligner l'importance stratégique de cette branche dans l'ensemble des activités de la compagnie d'assurance GIG. Cela également indique que les ressources et les efforts investis dans la branche automobile, ainsi que l'impact potentiel de cette branche sur les performances financière global de la compagnie.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'assurance automobile est devenue l'un des services les plus importants du secteur des assurances. Ce service est né avec l'idée de coopération et a évolué avec le progrès de la vie humaine jusqu'à son arrivée à cette assurance que nous connaissons aujourd'hui.

L'assurance est un moyen permettant à l'assuré de mieux faire face aux risques et de bénéficier du secours de l'assureur en cas de survenance d'un sinistre. En souscrivant à une assurance, on transfère le coût d'une perte potentielle à une compagnie d'assurance en échange d'une somme d'argent appelée « prime » ou « cotisation » que l'assuré est tenu de verser selon les conditions et termes du contrat.

Pour se prémunir contre le risque automobile, les particuliers ou les entreprises doivent souscrire une assurance automobile, personnelle. Souscrire un contrat d'assurance automobile est la première étape dans le processus d'assurance contre les risques qui existent soit dans le véhicule, le conducteur ou un tiers.

Les dommages matériels sont des dommages qui affectent les biens de la personne assurée et portent atteinte à des intérêts de nature économique. Les dommages matériels ouvrent droit à indemnisation et leur valeur est estimée

Dans notre travail de recherche nous avons vérifié la rentabilité de la branche automobile à travers l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires que détient la branche automobile au sein de l'agence golf insurance group (GIG) 0620 Ait R'zine. Par ailleurs, nous allons présenter le processus de règlement d'un sinistre automobile.

Et pour confirmer notre hypothèse nous allons étudier et analyser l'importance de la branche automobile au niveau de marché algérienne des assurances à base des données du conseil national des assurances (CNA) et notre stage pratique au sein de la compagnie d'assurance GIG 0620.

Donc les principaux résultats obtenus de notre étude sont :

- la branche automobile est la principale branche dans le marché algérienne des assurances qui détient de 52% des parts du marché des assurances⁸⁷.

-chez la compagnie d'assurance golf insurance group, la branche automobile est la branche la plus rentable et le produit financier le plus vendu par rapport aux autres branches, avec une part de 94% du total de leur production.

- le chiffre d'affaire réalisé grâce aux garanties vendues est supérieur aux montants des sinistres et des dégâts indemnisés aux clients, ce qui fait la rentabilité accrue de la branche. Ceci est atteint grâce aux lois sévères concernant la sécurité routière et le respect du code de la route instauré depuis 2018.

Donc le secteur de l'assurance automobile est très important en Algérie et qui nécessite qu'on s'intéresse aux études liées à la tarification afin de satisfaire l'assuré et d'assurer la rentabilité de l'assureur.

A la fin, nous donnons certaines propositions pour amélioré la performance des compagnies d'assurances et minimiser les risques pour les assuré :

- choisir la garantie qui protège bien le conducteur et couvre mieux les dégâts du véhicule surtout s'il est neuf,

- les autorités publiques doivent appliquer sincèrement la sécurité routière pour réduire les risques de la route et leur gravité.

Donc ce travail nous permis de conclure que la branche automobile c'est la branche principale et rentable elle réalise une part de 94% de chiffre d'affaire globale de la compagnie d'assurances Gulf insurances group 0620 ait R'zine Bejaia,

⁸⁷www.cna.dz.

Bibliographie

La bibliographie :

- 1) ALBERT, M, « Le rôle économique et social de l'assurance », édition ECONOMICA, paris, 1998.
- 2) CHANH, S et PECHINOT, j, « Manuel de l'assurance automobile », 5^{ème} éditions, L'argus, Paris, 2016
- 3) CONSTANT, E, et LATRASSE, M, « Les grands principes de l'assurance » 5^{ème} édition, L'ARGUS, COUILBAULT François, 2002.
- 4) CONSTANT, E et LATRASSE, M, « Les grands principes de l'assurance », 10^{ème} édition, L'ARGUS, COUILBAULT François, 2011.
- 5) DEVOET, C, « Les assurances de personne », Anthémis, Edition Louvain-la-Neuve, 2006.
- 6) François COUILBAULT, « Assurance de Personnes », 3^{ème} édition, L'argus de l'assurance, 2014.
- 7) JAMES, M, CHARRE-SERVEAU, « lexique des termes d'assurance », édition l'argus, 2000.
- 8) Henri, D et rochet, J, « micro-économie de l'assurance », édition economica , paris ,1991.
- 9) MABROUK., Houcine , « Code algérien des Assurances », édition Houma, 2006
- 10) Monnier, Philippe, Martin, André, « Techniques d'assurance », Dunod, 4^{ème} édition, 2016.
- 11) Pierre-Henri DADE, Daniel HUET, « les assurances de dommage aux biens de l'entreprise », édition l'argus, paris, 1999.
- 12) VALLOIES, F, PALSKEY P, PARIS, B, TOSETTI, A, « Gestion Actif Passif en assurance vie, réglementation, Outils, méthodes » édition ECONOMICA, paris, 2003.
- 13) YEATMAN, Jérôme, « Manuel internationale de l'assurance », 2^{ème} édition, ÉCONOMICA, 2005, Page 1.

Les articles juridiques

- 15) Art.2 de l'ordonnance N° 95-07 du janvier 1995 relative aux assurances.
- 16) Article 01 de l'ordonnance n° 74-15 du 30 janvier 1974 relative à l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et au régime d'indemnisation des dommages, modifiée et complétée par la loi n° 88-31 du 19 juillet 1988.
- 17) L'article 60 de l'ordonnance N° 95/07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- 18) L'article n°30 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- 19) L'article n°32 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- 20) L'article n°33 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- 21) L'article 258 de l'ordonnance N° 95-07 de 25/01/1995
- 22) Voir l'article 4 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée complétée par la loi N°06-04 du 20 février 2006.

Mémoires

- 24) AZEM, N et AZDAOU, R « assurance automobile, les différentes garanties et la gestion des sinistres au sien de la CAAR d'azazga » ; mémoire fin d'étude ; option finance et assurance ; 2019.
- 25) BOUTARENE, N et MERABTENE, S, « Le secteur des assurances en Algérie : Analyse et perspectives à travers une étude de L'évolution du chiffre d'affaire de la branche assurance automobile au sein la SAA- Agence2011- BOUIRA », Mémoire Présenté devant l'université Mouloud Mammeri, TIZIOUZOU, 2019
- 26) BOUYER S, HAMY J., « Etude de la rentabilité du produit multirisques habitations selon le modèle de relation client », Mémoire Présenté devant le centre d'Etude Actuarielles, Paris, 2013.
- 27) CHAHRAZED.M et IBTISSEM.A « assurance automobile en Algérie » mémoire de master à l'université de Bejaia, 2019.
- 28) KHIMOUD, w et ZIANE, k : « évaluations du marché des assurances en algerie cas de la société nationale des assurances (SAA) »; mémoire fin d'étude option finance et assurance ; l'année 2018.

- 29) OUBAZIZ. Said, « Les reformes institutionnelles dans le secteur des assurances » cas de l'industrie assurantielle Algérienne ». Magister en sciences économique, 2012.
- 30) REKIK et ZIDANI « Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie Cas assurances-vie dans la wilaya de Bejaia » mémoire de master à l'université de Bejaia, 2014.
- 31) SADIA.B et ASSIA .B« l'impact des assurances sur la sécurité financière des entreprises : cas SALAMA ASSURANCE » ; mémoire de master à université M. MAMMERI TIZI-OUZOU.2014.
- 32) Yermeche. Fet Tchatchi. S « Analyse de la couverture des risques automobile et son impact financier sur le résultat de la CRMA » mémoire de master en science financier et comptabilité option : finance et assurance ; université UMMTO 2020/2021.

Site web

- 34) <https://www.erudit.org/fr/revues/rgd/2009-v39-n2-rgd01558/1027071ar>
- 35) https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340006355_extrait
- 36) <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/beneficiaire.php>
- 37) www.uar.dz
- 38) www.cna.dz
- 39) Www.Saa.dz
- 40) www.Caat.dz
- 41) www.Caar.dz
- 42) <https://batis.dz/entreprise/3259/compagnie-d-assurance-des-hydrocarbures-cash>
- 43) www.Lacair.com
- 44) Www.allianceassurances.com.dz
- 45) <https://www.atlas-mag.net/article/compagnies-d-assurance-algeriennes-classement-2019>
- 46) <https://trust-dz.com/>

- 47) www.gig.dz
- 48) www.Cnma.dz
- 49) <https://www.caarama.dz>
- 50) <https://www.caarama.dz>
- 51) <https://cardifeldjazair.dz/>
- 52) <https://lalgeriennevie.dz>
- 53) www.cna.dz/axa-assurances-algerie-vie

Document

J-F. Carlot, « Support de formation en droit des assurances, cabinet d'avocats », 2019,
www.jurilis.fr

Annexes

Code Agence : A06020
Adresse : Guendouz commune d'Ait Rzine
Béjaia
Téléphone : 0540 68 06 98
Fax :
Email : A06020@2a.dz

ASSURANCE AUTOMOBILE CONDITIONS PARTICULIERES

Le présent contrat est Régies par le Code Civil, l'Ordonnance 74/15 du 30 Janvier 1974 et ses Décrets exécutifs 80/34 - 80/35 - 80/36 - 80/37 du 16 Février 1980, la Loi 88/31 du 19 Juillet 1988, modifiant et complétant l'Ordonnance 74/15, l'Ordonnance 95/07 du Janvier 1995, modifiée et complétée par la Loi 06/04 du 20 Février 2006. Imprimé le : 03/05/2023 17

Assuré : BELLIL MOHAND SALAH
Adresse : BENI MLIKEUCHE TAZMALT W BEJAIA

Contrat N° : 676/2022/001625

Date d'Effet : 16/05/2022 09:05

Date d'Expiration : 15/05/2023

Véhicule :

Marque : HYUNDAI
Type : ZBN7BP ;
Matricule : 15-06
Numéro de série : KMFZBN7BP8L379503
Année du véhicule : 2008
Nombre de place : 3
Energie : Diésel
Couleur :
Code Tarif : A001233
Genre : Véhicules particuliers sans remorques ; Zone : Nord
Usage : Commerce ; Puissance : 7 - 10 ch
Valeur du véhicule déclarée : DA

Conducteur :

Nom & Prénoms : ~~BELLIL MOHAND SALAH~~
Date de naissance : 13/01/1999
Permis de conduire n° : 0606380001720
Catégorie : B
Obtenu le : 13/12/2017
Délivré le : 19/01/2020
Lieu de délivrance : BENI MLIKEUCHE
Un conducteur autre que l'Assuré dont :
• l'âge est inférieure à 25 ans : Oui
• le Permis date moins d'un an : Non

Tableau des Garanties :

Désignation	Capital	LIMITE	Prime Nette	Franchise
Responsabilité Civile			2.705,84	
Domage collision à 20 000 DA		20.000,00	4.705,80	5.00% Min:2500 DA
Personnes Transportées P/C de AGLIC			295,00	
Défense et Recours Auto		50.000,00	1.000,00	

Décompte de la Prime :

Prime de Base : 8,353.70 DA	Coût de Police : 200.00 DA	Net à Payer : 11,330.03 DA
Majoration : 352.94 DA	Timbre Dimension : 80.00 DA	
Réduction : 0.00 DA	Timbre Gradué : 620.00 DA	
Prime Nette : 8,706.64 DA	FGA : 87.18 DA	
	TVA (19%) : 636.21 DA	
	Environnement : 0 DA	

Mode de paiement : Espèce

Par conséquent, il sera perçu à la signature du présent contrat, une prime totale de : (frais, taxes et timbres inclus) 11,330.03 DA en lettres Onze

Trois Cent Trente Dinars 03 Centimes
Pour les véhicules de location, la garantie Vol est prise en charge uniquement lorsque le véhicule est sous la garde de l'assuré
Fait à Béjaia, le 16/05/2022

1-j'accepte que mes informations soient utilisées pour de la prospection commerciale et marketing Oui Non
2-L'assuré accepte que ses données à caractère personnel fassent l'objet d'un traitement manuel ou électronique conformément aux dispositions de la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement de données à caractère personnel.

J'atteste que les informations que j'ai communiquées sont justes
L'ASSURE



CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

معاينة ودية لحادث سيارة

à signer obligatoirement par les deux conducteurs

توقع هذه المعاينة إجباريا من طرف السائقين ولا تشكل اعترافا بالمسؤولية، بل كشفًا بالبيانات و الوقائع، قصد الإسراع بالتصوية.

Ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité, mais un relevé des identités et des faits, servant à l'accélération du règlement.

Date d'accident le 20 heure: الساعة 20 في تاريخ الحادث :
المكان بالضبط :

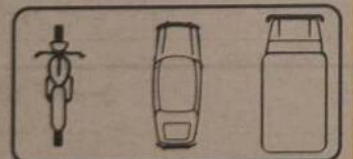
Lieu précis:
Dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B Oui Non لا نعم ب و
Témoins: Nom et adresse s'il s'agit de passagers d'un véhicule
بين أيهما أ أو ب

Véhicule A سيارة أ

Véhicule:
Marque, Type:
N° d'immatriculation:
Venant de:
Allant vers:
Assuré (voir attest, d'assurance):
Nom:
Prénom:
Adresse:
Ste d'assurances:
N° police:
Attest valable du: au
Agence:

Conducteur (voir permis de conduire):
Nom:
Prénom:
Adresse:
Permis de conduire N°:
Délivré le:
Par la wilaya de:
Catégorie A I A B C D E F
(entourer la catégorie)

Indiquer par une flèche → le point de choc initial



Dégâts apparents:

Observations:

Mettre une croix (x) dans chacune des cases utiles
اجعلوا علامة (x) داخل إحدى الحالات الصالحة

- 1) Heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur la même file
اصطدام من الخلف و كان يسير في نفس الإتجاه و على نفس الصف
- 2) Roulait dans le même sens et sur une file différente
يسير في نفس الإتجاه و على صف مختلف
- 3) Roulait en sens inverse
يسير في الجهة المعاكسة
- 4) provenait d'une chaussée d'iffé-rente
قائما من طريق مختلفة
- 5) Venait de droite (dans un carrefour)
قائما من اليمين (داخل مفترق)
- 6) S'engageait sur une place à sens giratoire
داخلا في ساحة ذات إتجاه دائري
- 7) Roulait sur une place à sens giratoire
سائرا في ساحة ذات إتجاه دائري
- 8) En stationnement
في حالة وقوف
- 9) Quittait un stationnement
خارجا من الوقوف
- 10) Prenait un stationnement
على وشك الوقوف
- 11) Reculait
يتأخر
- 12) Doublait
يتجاوز
- 13) Dépassement irrégulier
تجاوز غير قانوني
- 14) Changeait de file
يغير خط السير
- 15) Virait à droite
ينحرف إلى اليمين
- 16) Virait à gauche
ينحرف إلى اليسار
- 17) S'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre
يدخل في موقف عمومي، في محل خصوصي، في طريق غير معبدة
- 18) Sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre
يخرج من موقف عمومي، من محل خصوصي، في طريق غير معبدة
- 19) Empiétait sur la partie de la chaussée réservée à la circulation en sens inverse.
يتنهد جزء الطريق المخصص للإتجاه المعاكس في السير
- 20) Roulait en sens interdit
يسير في إتجاه ممنوع
- 21) Inobservation d'un signal de priorité
لم يحترم علامة الأسبقية
- 22) Faisait un demi-tour
يقوم بنصف دورة
- 23) Ouvrait une portière
يفتح باب سيارته

Indiquer le nombre de cases marquées d'une croix → التي جعلت فيها علامة (x)
بينوا عدد الحالات

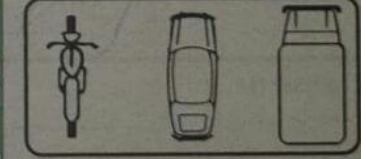
Croquis de l'accident مخطط الحادث

Véhicule B سيارة ب

المسيارة :
الصفحة، الطراز :
رقم التسجيل :
القائمة من :
المتجهة إلى :
المؤمن له (انظر شهادة التأمين) :
اللقب :
الإسم :
العنوان :
شركة التأمين :
رقم وثيقة التأمين :
شهادة صالحة من : إلى :
الوكالة :

لسائق (انظر رخصة السياقة)
اللقب :
الإسم :
العنوان :
رقم رخصة السياقة :
لمسلمة في :
من طرف ولاية:
من صنف A B C D E F
(أشر للصنف في دائرة)

نقطة الإصطدام
بينوا بواسطة سهم أولية



خسائر الواضحة

ملاحظات

Ne rien modifier au constat après séparation des exemplaires

Signature des conducteurs
إمضاء السائقين

لا تغييروا المعاينة بعد فصل النسخ

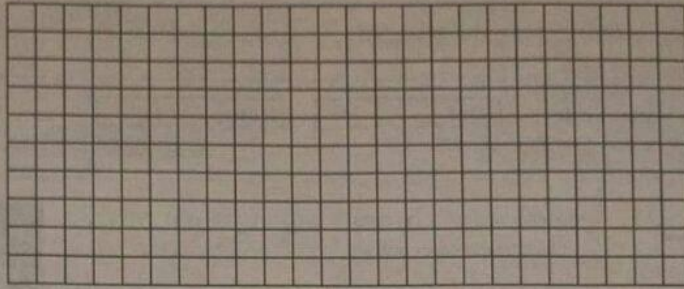
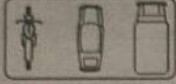
DÉCLARATION: à remplir par l'assuré et à transmettre dans les sept jours à son assureur (dans les trois jours en cas de vol du véhicule)

التصريح : بملأ هذا التصريح من طرف المؤمن له و يرسل في ظرف 7 أيام إلى المؤمن (في 3 أيام في حالة سرقة السيارة) أمر 95/07 Ord.

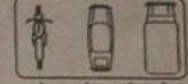
1) Nom de l'assuré: إسم المؤمن له:
Profession: مهنته: Tel: رقم الهاتف:

2) Plan:
Designier les véhicules par A et B conformément au recto

Faire figurer :
— Tracé des voies
— La direction des véhicules
— Leur position au moment du choc



2) المخطط
بينو السيارتين بحرفي أ و ب طبقاً للصفحة الأولى وضحوا كذلك :
— مخطط الطرق
— اتجاه السيارات
— موضعها وقت الاصطدام



3) Circonstances de l'accident: ظروف الحادث:

4) A-t-il été établi:

Un procès-verbal de gendarmerie?

Oui نعم

Non لا

Un rapport de police?

Oui نعم

Non لا

Si oui: Brigade ou commissariat de في حالة الإيجاب: فرع أو محافظة الشرطة المختصة:

5) Conducteur du véhicule assuré

est-il le conducteur habituel du véhicule?

Oui نعم

Non لا

Réside-t-il habituellement chez l'assuré ?

Oui نعم

Non لا

Date de naissance: تاريخ الإزدياد:

6) Véhicule assuré: lieu habituel du garage:

Quel est le motif du déplacement ?

Expertise des dégâts: garage ou le Véhicule sera visible: معاينة الخسائر : أين يمكن معاينة السيارة:

Quand? Eventuallylement téléphoner à: متى: عند الحاجة اهتفوا:

a été volé, indiquer son numéro dans la série du type: قد سرق، بينوا الرقم في سلسلة الصنف:

est gagé: nom et adresse de l'organisme de crédit: مرهونة اسم و عنوان هيئة القرض :

est un poids lourd: poids total en charge: من الوزن الثقيل جملة الحمولة:

était attelé à un autre véhicule (tracteur ou remorque) au moment de l'accident, indiquer le numéro d'immatriculation de cet autre véhicule: مرتبطة بسيارة أخرى (جار أو مجرور) في وقت الحادثة، بينوا رقم تسجيل السيارة الأخرى:

Poids total en charge: مجموع الحمولة:

Nom de la société qui l'assure: إسم الشركة المؤمنة:

N° de Police: رقم وثيقة التأمين:

7) Dégâts matériels autre qu'aux véhicules A et B

(nature et importance): (الطبيعة و الأهمية) الخسائر المادية اللاحقة بغير السيارتين أ و ب

Nom et adresse du propriétaire: إسم و عنوان مالكيها:

8) Blessé (s):

Nom et prénom: اللقب و الإسم :

Age: السن :

Adresse: العنوان :

Profession: المهنة :

Caisse de sécurité Sociale et immatriculation: صندوق الضمان الاجتماعي و رقم الإنخراط:

Nature et gravité des blessures طبيعة و خطورة الجروح :

Situation au moment de l'accident: لوضعية وقت الحادثة :

(Piéton, Passager du véhicule A ou B) راجل، راكب في سيارة أ أو ب

1^{er} soins, hospitalisation à: علاج الأول أو الإقامة بالمستشفى :

A le
Signature de l'assuré

في يوم
إمضاء المؤمن له

Résumé :

L'assurance automobile est un contrat conclu entre un propriétaire de véhicule et une compagnie d'assurance qui lui offre une protection financière en cas de dommages. La branche automobile est la branche principale dans la compagnie d'assurance, elle domine largement le marché assurantiel algérien.

A travers l'analyse effectuée sur les données de la GIG sis à Ait R'sine pour la période allant de 2018 à 2022, la branche automobile est une branche dynamique et très active qui représente la majorité de la production et de la rentabilité de la compagnie s'assurance GIG 0620, notamment grâce aux mesure répressives et aux textes de loi renforçant la sécurité routière ces dernières années.

Mots clés : la compagnie d'assurance « GIG », assurance automobile, rentabilité, le sinistre, Bejaia.

Abstract:

Car insurance is a contract between a vehicle owner and an insurance company that provides financial protection in case of damages. The automobile branch is the main branch in the insurance company and dominates the Algerian insurance market.

Through the analysis conducted on data from GIG located in Ait Rsine for the period from 2018 to 2022, the automobile branch is a dynamic and highly active branch that represents the majority of the production and profitability of the GIG 0620 insurance company, particularly thanks to repressive measures and laws strengthening road safety in recent years.

Keywords: GIG insurance company, car insurance, profitability, claim, Bejaia.